



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025  
DELIBERATION N°7/DCM20251209/186**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi neuf du mois de décembre à dix-huit heures et trente-sept minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mercredi 03 décembre 2025, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Michel SURET, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, José OUANA, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Justine BENIN, Pinchard DEROS.

Etaient représentés : MM. Betty ARMOUGOM (Nadia OUJAGIR), Marie- Michelle HILDEBERT, (Jean ANZALA), Sylvia SERMANSON (Daniel DULAC), Joseph HILL (Thierry FULBERT), Jacques RAMAYE (Grégory MANICOM), Rosette GRADEL (Marcelin CHINGAN), Ingrid FOSTIN (Justine BENIN), Hermann SAINT-JULIEN (Pinchard DEROS).

Etaient absents excusés : MM. Evelyne CLOTILDE, Sandra SERMANSON, Bernard RAYAPIN.

Etaient absents : M. Marie-Joël TAVARS, Jérôme CHOUNI, Seetha DOULAYRAM, Yvane RHINAN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absents :
35	20	8	3	4

*Le quorum étant atteint, vingt (20) Conseillers étant présents, huit (08) représentés, trois (03) absents excusés et quatre (04) absents. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Convention cadre Engagements Quartiers 2030*

*Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

Considérant que dans la continuité de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 instaure le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Considérant qu'il constitue le cadre unique de référence des politiques publiques menées en direction des Quartiers Prioritaires de la Ville et est organisé autour d'une convention-cadre déterminant la stratégie globale déployée en faveur de quartiers.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20251209-7DCM20251209186-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Considérant que l'année 2025 marque une évolution significative du périmètre de la Politique de la Ville dans le Nord Grande-Terre, à la suite de la publication du décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.

Considérant qu'en effet, ce décret étend officiellement la géographie prioritaire à de nouveaux territoires ultramarins, dont deux communes membres de la CANGT. Que la commune de Morne-À-L'eau est désormais reconnue Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) à partir de 2025, aux côtés du Moule déjà classée depuis 2015.

Considérant qu'ainsi, dans le cadre du dispositif "Engagement Quartiers 2030", conformément à la nouvelle géographie prioritaire déterminée par l'ANCT, les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville pour le Nord Grande Terre sont :

- Le Moule (Centre-Bourg, Champ-Grillé)
- Morne-À-L'eau nouvellement intégrée depuis 2025 (Centre-Bourg d'ores et déjà labellisé Eco Quartier et PVD).

Considérant que dès lors, le contrat de ville du Moule évolue pour devenir intercommunal, le pilotage du Contrat de Ville est assuré par la CANGT, en qualité de chef de file en matière de cohésion sociale, de politique de la ville et de coordination des politiques publiques à l'échelle du territoire, au bénéfice des communes de Le Moule et Morne-À-L'eau.

Considérant que le Contrat de Ville impacte la vie sociétale de la commune du Moule, tant par sa programmation que celle des associations. Que ce dispositif anime les quartiers prioritaires et modifie la vie de leurs habitants.

Considérant que depuis 2016, chacune des actions de la programmation intervenait à son niveau sur un des 3 piliers du Contrat de Ville, « Cohésion Sociale », « Développement économique et emploi », « Cadre de vie et Renouvellement urbain ».

Considérant que les actions contribuent à lutter contre les discriminations, renforcent l'égalité des chances et prennent en compte, les familles, les jeunes et les séniors des quartiers prioritaires.

Considérant que le Contrat de Ville permet d'exprimer les besoins des quartiers, de soutenir les projets, de porter collectivement des améliorations, profitant à l'ensemble de la population (les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes âgées, les couples, les personnes seules, etc...).

Considérant que les associations contribuent, au même titre que la ville, à la bonne articulation de ce projet. Que par leurs ressources, elles répondent aux problématiques de la précarité et constituent un espace d'initiatives et d'échanges, à partir des besoins des habitants.

Considérant que depuis 2016, celles-ci se mobilisent et proposent des actions favorables à la mixité sociale et au bon fonctionnement territorial.

Considérant que les appels à projets s'inscrivent dans une stratégie d'intervention intégrée, articulée autour de quatre axes structurants : l'attractivité du territoire, la cohésion sociale, le cadre de vie et la santé.

Considérant que dans ce contexte de recomposition territoriale et de redéfinition stratégique, le nouveau Contrat de Ville (CDV) Intercommunal du Nord Grande Terre est en cours d'élaboration, conformément aux orientations nationales du dispositif Engagement Quartiers 2030.

Considérant les dispositions du contrat de ville annexé à la présente note

*Oui le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** D'autoriser Le Maire à signer la convention cadre Engagements Quartiers 2030 du Nord Grande-Terre, en annexe de la présente.

**Article 2 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

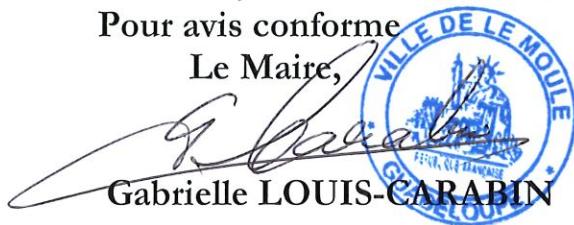
**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) .

Fait à Le Moule, le 09 Décembre 2025

Pour avis conforme

Le Maire,

Gabrielle LOUIS-CARABIN



Le Secrétaire,

Marcelin CHINGAN

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20251209-7DCM20251209186-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Notifiée et publiée le 12/12/2025

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20251209-7DCM20251209186-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Contrat de Ville de la CA du Nord Grande-Terre

Versior Projet



**espelia**  
Conseil pour  
la performance publique

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20251209-7DCM20251209186-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Notifiée et publiée le 12/12/2025

# TABLE DES MATIERES

1.	La politique de la ville de la CA du nord Grande Terre .....	1
1.1.	Présentation du territoire du Nord Grande-Terre .....	1
1.1.1.	Dynamiques du territoire .....	1
1.1.2.	Profil de la population.....	1
1.1.3.	Vie locale du territoire.....	2
1.2.	Le contrat de ville .....	2
1.3.	La nouvelle géographie prioritaire .....	4
1.3.1.	Présentation générale .....	4
1.3.2.	Bilan du contrat de ville précédent .....	4
1.4.	Documents de planification interagissant avec le Contrat de Ville .....	6
1.4.1.	Intercommunal .....	6
1.4.2.	Spécifiques à la commune du Moule .....	8
1.4.3.	Spécifiques Morne-à-l'Eau .....	8
1.5.	Méthodologie.....	10
1.5.1.	Analyses documentaires .....	10
	La méthodologie retenue s'appuie sur une collecte des données issues de sources reconnues : INSEE, IEDOM, diagnostics territoriaux, OrsaG, Observatoire de l'habitat et de l'habitat indigne, entre autres. Cette étape a permis de disposer d'une base d'informations fiable et exhaustive sur les dynamiques socio-économiques, démographiques et urbaines du territoire. ....	10
	Les données ont ensuite été analysées et mises en perspective avec les démarches et dispositifs existants sur le périmètre des QPV et échelles supra (PVD, ORT, écoquartier, OPAH-RU, etc.) afin d'assurer l'articulation et la cohérence du contrat de ville avec les outils pré-existants. ....	10
1.5.2.	Entretiens .....	10
1.5.3.	Diagnostic en marchant.....	11
1.5.4.	Concertation .....	12
2.	Le diagnostic de territoire.....	13
2.1.	Le Moule.....	13
2.1.1.	Portrait général.....	13
2.1.2.	Diagnostic et enjeux par thématique .....	14
2.1.3.	Santé, accès au soin et prévention .....	21
2.1.4.	Portraits de quartiers .....	23
2.2.	Morne-à-l'Eau.....	27
2.2.1.	Portrait général.....	27
2.2.2.	Enjeux par thématiques.....	28
2.2.3.	Portraits de quartiers .....	38

3.	Synthèse des enjeux à l'échelle intercommunale .....	1
3.1.	Méthodologie .....	1
3.2.	Déclinaison de la stratégie .....	1
3.2.1.	Attractivité du territoire, développement économique et emploi.....	2
3.2.2.	Cohésion sociale, participation citoyenne .....	3
3.2.3.	Focus enfance, jeunesse et éducation .....	3
3.2.4.	Renouvellement urbain et cadre de vie .....	4
3.2.5.	Santé.....	5
4.	Gouvernance du contrat.....	6
4.1.	Piloter au niveau intercommunal de manière transparente et coordonnée .....	6
4.2.	Développer une animation territoriale continue et participative .....	9
4.3.	Créer une gouvernance partenariale ouverte et engagée.....	10
4.4.	Assurer la visibilité et la lisibilité du Contrat de Ville dans les quartiers.....	10
4.5.	Mettre en place un suivi-évaluation rigoureux, partagé et valorisant.....	10
5.	Annexe 1 : Contributions des partenaires.....	32
5.1.	Banque des Territoires.....	32
6.	Annexe 2 : Convention TFPB .....	33
7.	Annexe 3 Rapport de concertation.....	34

# Partie I

## Diagnostic

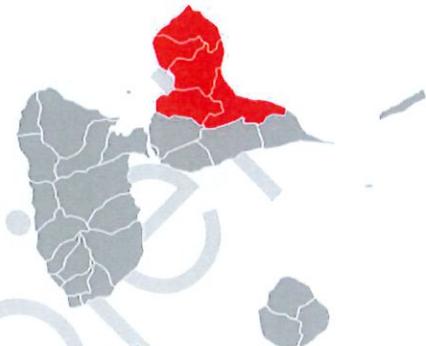
# 1. LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA CA DU NORD GRANDE TERRE

## 1.1. Présentation du territoire du Nord Grande-Terre

La communauté d'agglomération du Nord Grande Terre est composée de cinq communes membres : Port-Louis, Anse-Bertrand, Morne-à-l'Eau, Le Moule et Petit-Canal. S'étendant sur un cinquième du territoire guadeloupéen, la CANGT a une densité de population plus faible que la moyenne régionale (171 habitants par km<sup>2</sup>, contre 237 pour la Guadeloupe).

Elle connaît un déclin démographique depuis 2013, avec une baisse des naissances ainsi que le départ des jeunes poursuivant leurs études ou cherchant du travail en dehors du territoire.

L'intercommunalité se caractérise par une large prépondérance des terres agricoles (68% du territoire), devant les forêts et milieux naturels (20%) et les zones urbanisées (12%).



### 1.1.1. Dynamiques du territoire

Au 1er janvier 2024, la CA du Nord Grande Terre accueille 56 372 habitants selon les dernières estimations de l'INSEE.

- 1,6%** Taux d'évolution de la population entre 2009 et 2020, soit - 897 habitants de moins pour la CA du Nord Grande Terre en 11 ans.
- 1,0%** Variation annuelle moyenne de la population due aux arrivées et aux départs d'habitants (solde migratoire) entre 2014 et 2020 pour la CA du Nord Grande Terre.
- 18** Durée moyenne (en années) de résidence dans le même logement pour la CA du Nord Grande Terre (ce nombre s'élève à 15 ans en France métropolitaine)
- 11** Nombre de logements autorisés annuellement pour 1 000 logements pour la CA du Nord Grande Terre entre 2019 et 2023, contre 10 pour la France métropolitaine.
- 90%** Part des résidences principales construites après 1971 pour la CA du Nord Grande Terre, soit 22 758 logements construits après 1971.

### 1.1.2. Profil de la population

- 32%** Part des moins de 30 ans dans la population, soit 18 143 individus pour la CA du Nord Grande Terre.
- 45%** Part des familles avec enfants parmi les ménages, soit 11 449 familles dont 6 293 familles monoparentales pour la CA du Nord Grande Terre.
- + 46%** Évolution du nombre de 65 ans et plus pour la CA du Nord Grande Terre entre 2009 et 2020, soit 3 785 seniors de plus en 11 ans
- 33%** Part de la population ayant le baccalauréat pour la CA du Nord Grande Terre (contre 50% pour la France métropolitaine)

**16 408€** Revenu annuel moyen pour la CA du Nord Grande Terre, contre 18 467€ pour la Guadeloupe.

### 1.1.3. Vie locale du territoire

- |             |   |
|-------------|---|
| <b>7,9</b>  | Nombre de professionnels de santé pour 1 000 habitants, contre 6,8 en moyenne en France métropolitaine. |
| <b>22,3</b> | Nombre d'entreprises pour 100 habitants, contre 29,1 pour la Guadeloupe                                 |
| <b>8,4</b>  | Nombre de commerces de proximité pour 1 000 habitants, contre 10,1 pour la Guadeloupe.                  |
| <b>4,8</b>  | Nombre d'associations pour 100 habitants, contre 2,4 en moyenne pour la France métropolitaine.          |
| <b>1,5</b>  | Nombre d'actifs occupés pour 1 emploi sur le territoire, contre 1,0 pour la Guadeloupe.                 |

## 1.2. Le contrat de ville

L'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est formalisée au sein du **contrat de ville**.

Conclu à l'échelle intercommunale, le contrat de ville est l'instrument central de la politique de la ville en France. Il organise, sur un périmètre défini de quartiers prioritaires, l'engagement partenarial entre :

- L'État
- Les collectivités territoriales
- Les établissements publics (ex : bailleurs sociaux)
- Le monde associatif
- Le monde économique



Loi Lamy 2014, loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, circulaire n°6057 de 2019

Le contrat de ville repose sur trois piliers :

- La **cohésion sociale** (soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire)
- Le **renouvellement urbain et le cadre de vie** (réhabilitation ou reconstruction de logements sociaux, soutien aux copropriétés et accession à la propriété, réalisation d'équipements collectifs et enjeux d'attractivité)
- Le **développement économique et l'emploi** (via les dispositifs du service public de l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers)

Au sein du contrat de ville, le portrait de quartier est une photographie territoriale à un instant donné d'un quartier inscrit en géographie prioritaire de la politique de la ville (QPV). Il constitue la porte d'entrée du contrat de ville. Il articule données objectivées, diagnostics partagés et dynamiques habitantes.

Il est à la fois :

- Un outil d'analyse : il identifie les fragilités socio-territoriales (urbanisme, emploi, santé, éducation, etc.) et les ressources locales.
- Un levier d'action : il permet d'orienter les projets dans une logique intégrée, d'adapter les réponses publiques aux spécificités locales.
- Un document de référence partagé : il fonde la stratégie territoriale partenariale du contrat de ville (commune, EPCI, État, CAF, bailleurs, associations...)

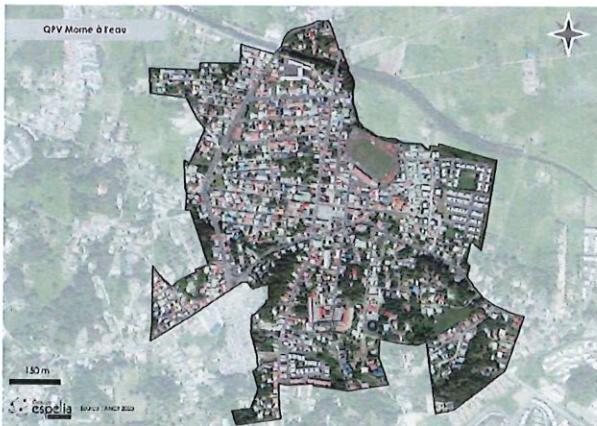
#### LEGISLATION ET INSTRUCTIONS OFFICIELLES

- **Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** : fondement du renouvellement de la politique de la ville, création des QPV sur critères de revenus.
- Instruction du Gouvernement du 15 décembre 2023 relative au renouvellement des contrats de ville 2024-2030 (DGCS, ANCT, etc.) :
  - Le portrait de quartier est un **document socle** du contrat de ville.
  - Il doit s'appuyer sur des **diagnostics partagés, objectivés, croisés avec les habitants**.

## 1.3. La nouvelle géographie prioritaire

### 1.3.1. Présentation générale

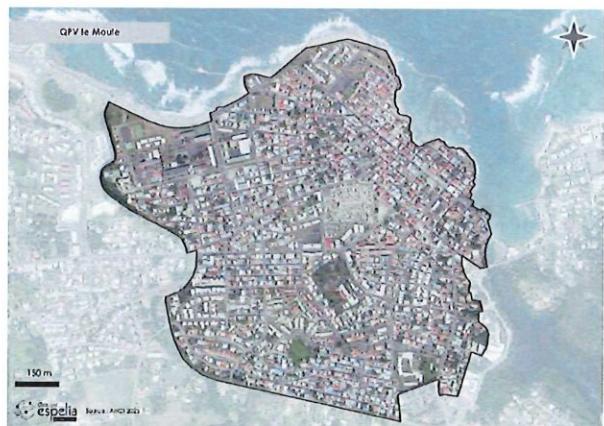
**La CANGT était déjà concernée par la première génération des contrats de ville (depuis 2015), au travers de la ville du Moule avec un double périmètre : Centre-Bourg et Champs Grillés. Cet antécédent permet de tirer profit de cet historique afin d'enrichir la démarche actuelle.**



**Morne-à-l'Eau**

Quartier « Centre-Bourg »

Commune entrante dans la politique de la Ville



**Le Moule**

Quartier « Centre-Bourg - Champs Grillés »

Périmètre concerné depuis le précédent contrat de ville

Contrairement au Moule, Morne-à-l'Eau est entrante dans la politique de la ville à travers le QPV du centre-bourg.

### 1.3.2. Bilan du contrat de ville précédent

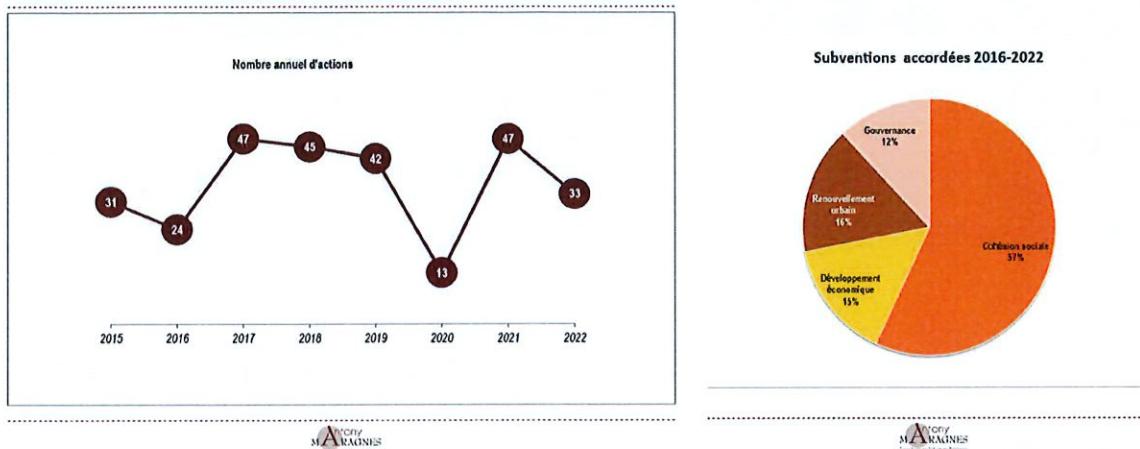
L'évaluation finale du contrat de ville du Moule faisait état d'un manque de données fiables et actualisées, dans un contexte où les données publiques existaient généralement à l'échelle communale et rarement infra-communale (échelle du QPV ou de sous-quartiers), constat aujourd'hui compensé par la production de données INSEE à l'échelle de la nouvelle géographie prioritaire.

L'évaluation faisait état de dynamiques positives sur la période du Contrat, avec :

- Sur le plan social, des prises en charge efficaces pour les personnes âgées, pour les jeunes et pour les enfants par les associations de la commune
- Sur le plan économique, les petits commerces alimentaires sont, avec l'arrivée de nouveaux opérateurs, de nouveau dynamiques, notamment grâce à l'appui d'associations de commerçants
- Sur le plan du cadre de vie, l'articulation avec le programme PVD a permis d'envisager les conditions du renouvellement urbain des QPV, via des actions de fresques, fêtes des voisins, fêtes de quartier.

Tous les acteurs perçoivent une dynamique positive qu'il convient de prolonger au bénéfice des territoires prioritaires.

## Bilan financier



### RAPPEL DES PRECONISATIONS ISSUES DU BILAN

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Préconisations
Adapter la politique de la ville aux besoins du territoire	Redéfinir les modalités de priorisation géographique de la politique de la ville	Associer la ville du Moule à la définition de la géographie prioritaire Clarifier et harmoniser les critères de priorisation des quartiers
	Renforcer l'observation et la prospective territoriale dans les QPV	Actualiser régulièrement le diagnostic territorial Initier une démarche prospective dans les QPV
	Consolider le portage du contrat	Reaffirmer la dimension communale du CDV du Moule Renforcer les effectifs affectés au pilotage, à l'animation et au suivi du contrat Installer et faire vivre le centre de ressources Politique de la Ville
	Renforcer les capacités des opérateurs	Renforcer l'information et la formation des associations locales Encourager les associations à déployer des actions collectives Capitaliser sur l'expertise des associations extra-territoriales
Améliorer la gouvernance du contrat	Susciter et cultiver la participation citoyenne	Favoriser l'installation et l'animation de conseils citoyens Capitaliser sur les exercices participatifs réussis Accorder une bonification aux projets résolument participatifs Donner corps à la GUSP dans les QPV du Moule
	Construire tous les partenaires à respecter leurs engagements	Vulgariser le droit commun des partenaires Signer des conventions bilatérales entre la Ville et les partenaires du Contrat
	Fluidifier la sélection et l'accompagnement des projets	Diffuser les AAP en N-1, délibérer en mars de l'année N au plus tard Raccourcir les délais de validation et de paiement des subventions
	Développer la communication grand public du contrat	Scalabiliser le budget consacré à la communication du contrat Elaborer un plan de communication dédié au contrat Déployer des outils de communication efficaces et diversifiés Privilégier les contacts directs entre parties prenantes
	Soutenir en priorité les projets structurants pour le territoire	Inscrire d'emblée les projets structurants dans un conventionnement plurianuel Renforcer la prise en charge de la petite enfance et du handicap
	Ouvrir le CDV sur les dispositifs	Instaurer des passerelles entre le CDV et PVD

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Préconisations
complémentaires intervenant dans les QPV	Instaurer des passerelles entre le CDV et la Cité Educative	
	Instaurer des passerelles entre le CDV et les structures de l'AVS	
S'assurer que le CDV contribue effectivement au développement économique des QPV	Faire du CDV un élément moteur de l'ESS sur le territoire	Mettre le CDV au service des projets d'insertion par l'activité économique

## 1.4. Documents de planification interagissant avec le Contrat de Ville

### 1.4.1. Intercommunal

#### ➤ SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) - EN COURS

Conclu à l'échelle d'un territoire (périmètre intercommunal ou au-delà), le SCoT cadre les développements et les aménagements futurs du territoire, aussi bien en termes d'organisation de l'espace que d'accueil des activités économiques et commerciales, de logements et d'équipements. Il définit également les principes de préservation et de restauration des continuités écologiques et intègre tous les enjeux du développement durable (énergies renouvelables, changement climatique, préservation des ressources en eau, etc.)

#### ➤ COMPETENCE GEMAPI :

Elaboration en cours

#### ➤ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - 2022

Le CRTE est un contrat **intégrateur** qui a vocation à coordonner l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités (contrats territoriaux, pactes, conventions liées à des programmes nationaux...). **Evolutif**, il doit refléter les ambitions et transitions du territoire au fil du temps, en se plaçant comme véritable cadre de dialogue permettant de mettre les élus et les acteurs du territoire autour de la table et autour du projet de territoire (via les comités de pilotage, comités techniques, comités des partenaires...), pour assurer une cohérence dans le développement des communes.

Contrat à **visée opérationnelle** enfin, il permet de rendre visibles et lisibles les différentes sources de financement possibles et d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socioéconomiques du territoire pour la réalisation de leurs projets.

Conclu en 2022, le CRTE du Nord Grande Terre s'articule autour de quatre orientations stratégiques :

- Promouvoir un éco-tourisme et un agritourisme basés sur les potentialités naturelles et immatérielles du territoire
- Accompagner la structuration et le développement d'une production agricole et agroalimentaire éco-responsable
- Minimiser l'impact anthropique sur les paysages et milieux naturels
- Conforter l'identité du territoire et le bien-vivre au Nord Grande-Terre notamment par la promotion d'un tourisme vert

#### ➤ CONTRAT LOCAL DE SANTE INTERCOMMUNAL - JANVIER 2017

Conclus entre l'ARS de Guadeloupe et les EPCI, les CLS ont pour objectif de :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Améliorer la santé de la population, en intervenant le plus tôt possible et tout au long de la vie sur les facteurs de risque, ainsi que sur les déterminants socio-environnementaux
- Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité répondant aux besoins locaux de la population, notamment les personnes dites « vulnérables »

#### PETITES VILLES DE DEMAIN - 2021

Le Moule et Morne-à-l'Eau sont des communes toutes deux engagées dans le programme Petites villes de demain. Cet engagement est formalisé depuis 2021 au sein d'une convention unique, spécificité traduisant une volonté de coopération et de partage de bonnes pratiques entre les deux communes.

Pour les communes de moins de 20 000 habitants souhaitant réaffirmer leur rôle de centralité, le programme Petites villes de demain permet aux communes bénéficiaires de concrétiser leurs projets de revitalisation pour améliorer la qualité de vie des habitants dans le respect de l'environnement et d'accélérer la transformation des villes ainsi retenues et de valoriser les initiatives locales innovantes répondant aux objectifs de développement durable

#### L'ORT MULTI-SITES – 2023

Un des outils innovants issu des lois ELAN et 3DS est l'opération de revitalisation du territoire (ORT), qui consacre la volonté de l'État d'être un véritable partenaire opérationnel, en appui des collectivités qui le souhaitent, en vue de construire ensemble les centres-villes, quartiers, centre-bourgs et villages de demain.

Les projets de territoire intégrant des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) permettent de construire à moyen et long termes une solution intégrée d'habitat, de commerces, de services, de mobilité ou encore d'offres touristiques, culturelles, de renaturation, adaptées aux aspirations des territoires et aux besoins de leurs habitants. Il s'agit d'une véritable boîte à outils au service des territoires, qui permet de conforter efficacement et durablement le développement des territoires au travers d'une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers.

Construit autour de 7 orientations, l'ORT multi-sites de la CANGT vise à permettre aux communes de retrouver un meilleur équilibre, de redonner de l'attractivité et dynamiser leurs centres et pôles secondaires. Il permet d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle des projets traitant l'ensemble des enjeux identifiés : renouveler l'habitat, lutter contre l'habitat indigne, lutter contre la vacance, favoriser un commerce de proximité attractif, développer les mobilités douces, valoriser le patrimoine bâti et naturel, révéler les espaces publics

#### LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA CANGT – JUIN 2025

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation de l'habitat sur 6 ans. Il définit et précise les modalités de mise en œuvre des politiques de l'habitat à l'échelle d'une intercommunalité, afin d'adapter l'offre de logements au besoin dans un objectif de développement équilibré du territoire.

#### LE PLAN INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PILHI)

Les PILHI recensent les actions à mener sur le périmètre intercommunal dans la lutte contre l'habitat indigne, afin d'améliorer les conditions de vie et de logement de ses habitants.

A la CANGT, le PILHI déploie les opérations de RHI multisites.

#### 1.4.2. Spécifiques à la commune du Moule

##### ➊ LABELISATION VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

La commune du Moule a obtenu en aout 2025 le label « Ville d'art et d'histoire » du ministère de la Culture, reconnaissant la richesse de son patrimoine historique et architectural. En effet, la commune possède un héritage unique en Guadeloupe. Son port fut le plus grand port commercial de Guadeloupe, et unique port orienté sur l'océan Atlantique, d'où était exportée toute la production de rhum et de sucre de Grande-Terre. Cette position stratégique a façonné l'identité de la ville et laissé un patrimoine architectural remarquable.

La reconnaissance de « Ville d'art et d'histoire » ouvre de nouvelles perspectives pour la ville, en renforçant son attractivité touristique et en lui permettant de bénéficier de l'expertise technique des services patrimoniaux de l'État pour la conservation et la mise en valeur des sites historiques.

##### ➋ CITE EDUCATIVE ET PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Dans le cadre de son précédent Contrat de Ville, la commune a obtenu le label « **Cité Educative** », visant à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elle s'appuie sur une alliance des acteurs éducatifs au sein du QPV : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

La Cité Educative du Moule s'articule avec son **Programme de Réussite Educative (PRE)**, qui s'attache à combattre les difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes en leur proposant un suivi personnalisé.

##### ➌ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

xxx

#### 1.4.3. Spécifiques Morne-à-l'Eau

##### ➍ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – CAF / COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU (2022-2026)

La commune de Morne-à-l'Eau a signé en 2022 une **Convention Territoriale Globale (CTG)** avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe. Cette convention organise la coopération entre la CAF et la collectivité autour d'un projet social global, structuré autour de 4 axes d'intervention :

- Accès aux droits et inclusion sociale,
- Parentalité et soutien aux familles,
- Petite enfance, enfance, jeunesse,
- Animation de la vie sociale et développement du pouvoir d'agir.

Le diagnostic de territoire intégré à la CTG met en évidence plusieurs fragilités dans les quartiers prioritaires, notamment à Cocoyer, Grippon et Brion : isolement, précarité, éloignement des services, jeunesse peu structurée.

Plusieurs orientations stratégiques de la CTG peuvent nourrir le contrat de ville, notamment en matière de **renforcement de l'accompagnement à la parentalité**, de **soutien aux projets associatifs de quartier**, et de **création d'une maison des jeunes inter-quartiers**.

Enfin, la CTG insiste sur l'importance de renforcer l'**ingénierie sociale et la transversalité des services municipaux** autour d'une logique de parcours (de la petite enfance, jeunesse, emploi à l'autonomie), ce qui est directement convergent avec la démarche du contrat de ville.

#### ➊ OAP CŒUR DE GRIPON (PLU 2017)

Le projet d'Écoquartier Cœur de Gripon, a pour objectif de réhabiliter le patrimoine bâti, renforcer les espaces verts et développer les mobilités douces dans une logique de développement durable et de revitalisation urbaine.

Le projet d'Écoquartier Cœur de Gripon se déploie dans le centre-bourg de Morne-à-l'Eau, en recoupant directement une partie du périmètre QPV reconnu par l'État (INSEE / ANCT) :

Le quartier prioritaire de "Cocoyer – Gripon – Brion" (décret du 30 décembre 2014, actualisé en 2023) comprend :

- le centre ancien de Morne-à-l'Eau,
- les abords de la route nationale RN5,
- et des zones de friche urbaine ou d'habitat dégradé (notamment vers Gripon).

Le projet d'Écoquartier est précisément le cœur de Morne-à-l'eau, ce qui justifie sa intégration naturelle dans le contrat de ville intercommunal de la CANGT. Le projet Cœur de Gripon répond aux **enjeux prioritaires du centre-bourg** : habitat indigne, inclusion sociale, attractivité économique, participation citoyenne et transition écologique. Il constitue à ce titre l'un des piliers opérationnels structurants du contrat de ville pour la commune.

L'écoquartier Cœur de Gripon s'appuie sur une gouvernance partenariale (ANCT, Région, Département, CANGT, ADEME, etc.), utilise des dispositifs tels que l'OPAH-RU pour moderniser les logements et mobiliser les friches, et incorpore des innovations comme l'adressage QR Code pour maîtriser l'espace foncier.

#### ➋ PERMIS DE VEGETALISER

Le dispositif « Permis de végétaliser », encore rare en Outre-mer, permet une réappropriation écologique, citoyenne et esthétique de l'espace public par les habitants, dans une logique de résilience climatique, de lutte contre les îlots de chaleur urbains et de renforcement du lien social.

En lien avec sa reconnaissance comme « Territoire engagé pour la nature », la commune de Morne-à-l'Eau a engagé une démarche innovante de Permis de végétaliser, inspirée d'expériences pionnières (Paris, Saint-Denis de La Réunion).

Ce dispositif incite, encourage et accompagne les habitants à végétaliser les abords de leur domicile ou certains espaces publics, avec l'appui des services municipaux. Il poursuit des objectifs d'embellissement, de résilience écologique et de mobilisation citoyenne dans les quartiers, notamment ceux concernés par les QPV (Gripon, Cocoyer, Brion).

Ce levier de micro-intervention urbaine, déjà soutenu par plusieurs associations locales, complète les actions structurantes de l'Écoquartier et peut s'inscrire dans les actions du contrat de ville au titre de la transition écologique participative.

## 1.5. Méthodologie

### 1.5.1. Analyses documentaires

La méthodologie retenue s'appuie sur une collecte des données issues de sources reconnues : INSEE, IEDOM, diagnostics territoriaux, OrsaG, Observatoire de l'habitat et de l'habitat indigne, entre autres. Cette étape a permis de disposer d'une base d'informations fiable et exhaustive sur les dynamiques socio-économiques, démographiques et urbaines du territoire.

Les données ont ensuite été analysées et mises en perspective avec les démarches et dispositifs existants sur le périmètre des QPV et échelles supra (PVD, ORT, écoquartier, OPAH-RU, etc.) afin d'assurer l'articulation et la cohérence du contrat de ville avec les outils pré-existants.

### 1.5.2. Entretiens

Des entretiens ciblés ont été conduits auprès des élus, techniciens et acteurs associatifs afin de recueillir leur expertise et leurs perceptions des dynamiques locales. Ces échanges ont permis d'enrichir l'analyse documentaire par une meilleure compréhension des enjeux de terrain, des attentes des acteurs et des spécificités locales, favorisant ainsi une approche partagée et concertée du futur contrat de ville.

#### **Morne-à-l'Eau : entretiens individuels**

- M. DARTRON, élu référent
- Michelle MAKIA ZENON, conseillère municipale et présidente de l'association Lolo péyi
- Joana GIRARD, cheffe de projet PVD à Morne-à-l'Eau
- Marpeza COEZY, Présidente de l'association POU NOU TOUT
- Gina JACOBY-KOALY, Directrice de la Mission Locale CANGT

#### **Le Moule : entretien collectif dans la continuité de la déambulation**

- Gérald SILVESTRE, DGA
- Elodie MARIE, Responsable du Service Occupation Domaniale
- Félix FRANCFORT, Coordonnateur CLSPD
- Marius DIELNA, Directeur Adjoint du Service Culturel
- Bernard SAINT-JULIEN, Elu PVD / Contrat de Ville
- Julien CORIAL, Responsable environnement et amélioration du cadre de vie
- Catherine ACINA, Cité Educative
- Samuel FULCONS et Audrey LUBIN, représentants du CCAS
- Nadia SHITALOU, Directrice des Interventions Sociales et Humaines

### 1.5.3. Diagnostic en marchant

Le diagnostic en marchant est une méthode participative de lecture du territoire « in situ », qui consiste à effectuer un parcours collectif sur un périmètre urbain ciblé, en réunissant des élus, techniciens, habitants, acteurs associatifs et institutionnels. Il permet d'observer, comprendre et qualifier les usages, les ambiances, les dysfonctionnements et les potentiels d'un quartier, à partir de l'expérience vécue par les usagers et de l'expertise des acteurs présents.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville, il s'agit d'un outil de diagnostic partagé, essentiel pour construire un projet de territoire au plus près des réalités locales. Il complète les données socio-économiques et les analyses techniques par une approche sensible, fine et située.

#### Enjeux :

- Approcher le quotidien des habitants et des usagers de l'espace observé sur une courte période : usages des espaces publics, mobilités, services de proximité
- Identifier les points de tension et atouts du centre-bourg : dégradations, zones de forte fréquentation, points noirs de sécurité
- Recueillir les perceptions des habitants : qualité de vie, aménagements, besoins prioritaires
- Préfigurer des pistes d'action : recommandations pour le diagnostic territorial et le contrat de ville

#### Contexte de la déambulation n°1 – Morne à l'Eau

**Date :** 14 mai 2025

**Lieu :** Centre-Bourg de Morne-à-l'Eau

- Place Gerty Archimède – point de départ et cœur de la centralité
- Autour de la place – polarités commerciales, habitat et patrimoine : marché aux Vives, logements mixtes, Maison Chalcou, Présence de dents creuses
- Rue Prosper Chalcou – animation jeunesse
- Rue Léon Blum – lien social et transmission
- Canal des Rotours – interface avec les équipements éducatifs et potentiel touristique
- Boulevard Nelson Mandela – Axe stratégique et projets immobiliers et économiques
- Quartier Diado – Quartier informel en transition
- Rue Achille René Bois Neuf – Urbanisme contrasté

#### Contexte de la déambulation n°2 – Morne à l'Eau

**Date :** 23 mai 2025

**Lieu :** Centre-Bourg de Morne-à-l'Eau

- Quartier Cocoyer – Une "ville dans la ville"
- Quartier Nouvin - Risques et paysages
- dans les venelles – Mobilité douce

- Quartier Brion – Cadre résidentiel et équipements

## Contexte de la déambulation – Le Moule

**Date :** 26 juin 2025

**Lieu :** Quartiers Centre-Bourg et Champs Grillés

- Place de la Mairie
- Wizosky
- Pont de l'autre bord
- Site du futur CIAP
- Maisons en rénovation EPF Terres Caraïbes
- Centre historique
- Zones de menace grave pour la vie humaine
- RHI périmètre de l'opération
- Ecole de surf
- Annexe de la mairie : ancienne clinique et ancien tribunal
- La plus vieille maison du Moule datant de 1847 avec l'EPF Terres Caraïbes
- Ancien CCS, ancien marché et cuisine centrale
- Batterie
- Front de mer
- Médiathèque

### 1.5.4. Concertation

La concertation des acteurs a pour objectifs d'intégrer la vision des habitants et de consulter les associations et forces vives du centre-bourg faisant l'objet du contrat de ville, afin d'enrichir le diagnostic d'un volet urbain et sensible.

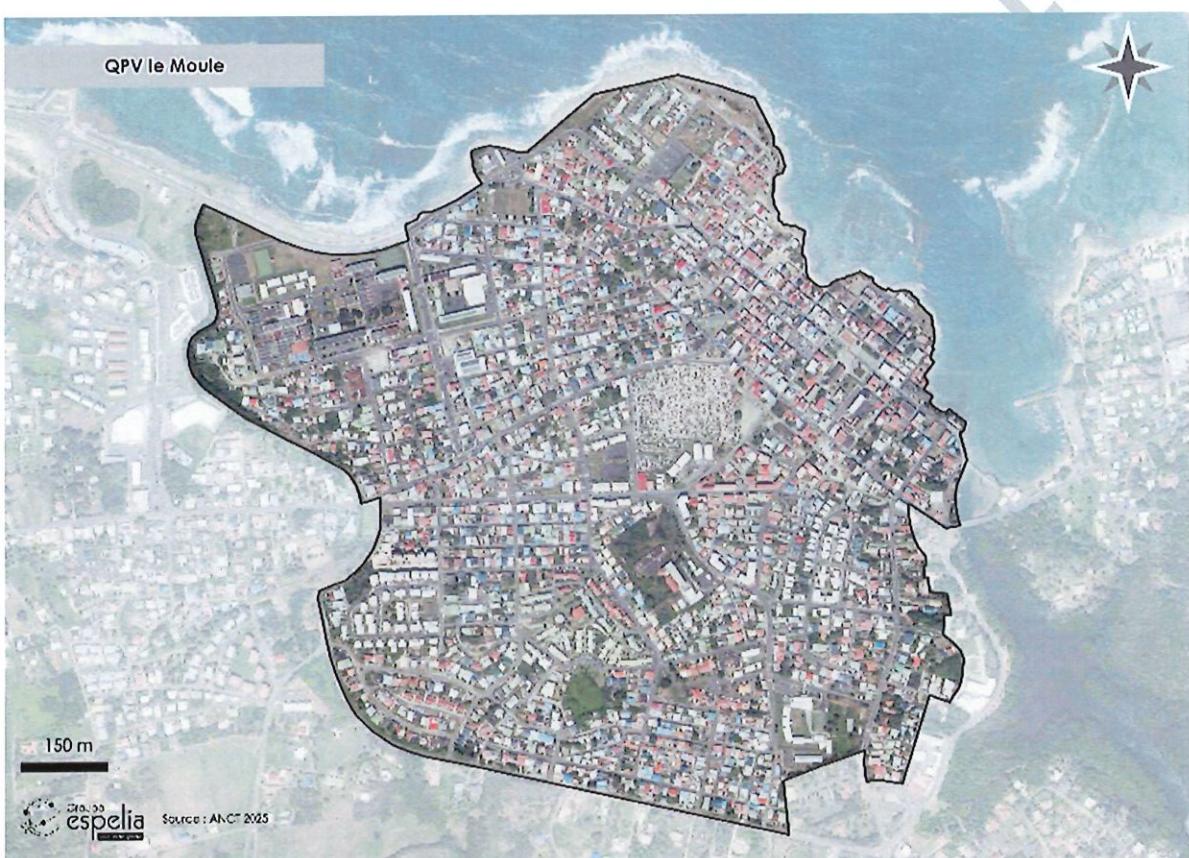
Cette concertation se déroule à travers plusieurs temps forts :

- Diagnostic en marchant à Morne-à-l'Eau avec les forces vives – 5 juin
- Permanence ouverte à l'ensemble de la population – 7 juin

## 2. LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

### 2.1. Le Moule

#### 2.1.1. Portrait général



Le périmètre QPV du Moule recouvre depuis 2015 les secteurs IRIS Centre-Bourg et Champ Grillé, regroupés depuis 2024 en un unique périmètre de quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le QPV recouvre les quartiers du Centre-Bourg, Bonan, Vassor, Sergent, Champ Grillé.



#### Démographie – chiffres clés

**4 121** habitants en 2021

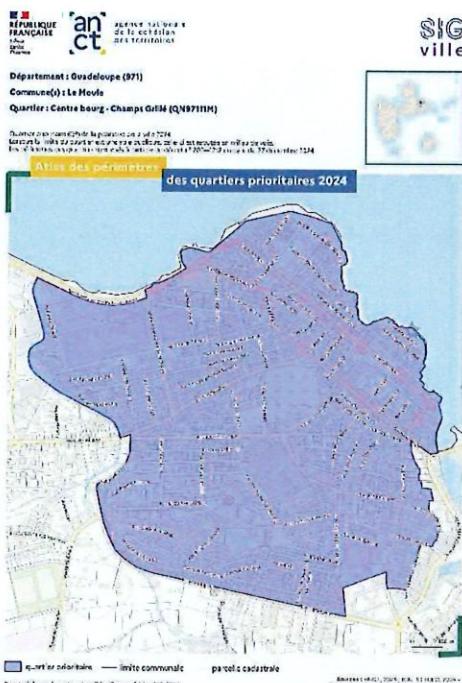
**19%** Part des 0-14 ans dans la population

**10,9%** Part des 15-24 ans dans la population

**39,3%** Part des 25-59 ans dans la population

- 18,8%** Part des 60-74 ans dans la population
- 11,9%** Part des 75 ans et plus dans la population

Le périmètre du QPV accueille 4 121 habitants, et les IRIS couverts par celui-ci (Champ Grillé 2 et Bourg) sont les moins peuplés de la commune. Malgré tout, le secteur observe une augmentation de 4% de la population entre 2014 et 2018, porté par une dynamique positive +12% sur l'IRIS Bourg.



Dans le cadre de son contrat de ville 2015-2022, la commune a bénéficié de subventions pour la cohésion sociale, le renouvellement urbain, le développement économique, la gouvernance.

## 2.1.2. Diagnostic et enjeux par thématique

### 2.1.2.1. Cohésion sociale et participation citoyenne

#### CHIFFRES CLES

**90%** Part des personnes majeures de nationalité française

**56,3%** Part des familles monoparentales

#### SYNTHÈSE DES GRANDS ENJEUX :

- **AdAPTER LES POLITIQUES SOCIALES À LA STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE**, notamment en mettant l'accent sur la lutte contre l'isolement des publics fragiles : personnes âgées, familles monoparentales, etc.
- Faire de la RHI multi-sites un levier pour la **création de nouveaux espaces de rencontre intergénérationnelle** (espaces de vie et de rencontre - maison des aînés)
- **STRUCTURER UN CONSEIL CITOYEN** et lui donner une place dans la gouvernance du contrat de ville

#### DETAIL DES GRANDS ENJEUX :

Entre 2016 et 2022, le pilier « cohésion sociale » du contrat de ville du Moule a mobilisé 2 475 579 €, soit environ 57% des subventions totales accordées. Sans surprise, au Moule, les associations qui émargent au dispositif sollicitent en grande majorité ce pilier « cohésion sociale »

Le QPV du Moule bénéficie d'un maillage d'acteurs et de structures qui œuvrent quotidiennement pour renforcer la cohésion sociale et garantir l'accès aux services publics et aux droits pour tous.

Les actions du **CLSPD** mises en œuvre par des médiateurs sociaux, en direction des jeunes parents, des familles monoparentales et des familles recomposées se déclinent en cinq axes de travail :

1. Soutenir la parentalité et prévenir les violences intrafamiliales
2. Eviter la commission et la réitération d'infractions et la victimisation
3. Prévenir les conduites déviantes et les ruptures sociales
4. Améliorer l'environnement et le cadre de vie
5. Améliorer la sécurité et la tranquillité publiques

L'action opérationnelle du CLSPD se fait au travers d'une équipe de médiateurs sociaux ainsi que d'adultes-relais. Le recours aux adultes-relais permet de pallier la défiance de la jeunesse vis-à-vis d'intervenants extérieurs, en mobilisant des personnes sans emploi et résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville pour la mise en œuvre de missions liées à la médiation sociale et culturelle.

Le **Point Justice du Moule** joue un rôle central dans ce dispositif. Véritable pilier de la prévention de la délinquance, il mène des actions d'information, d'orientation et d'assistance dans divers domaines du droit, avec pour ambition de favoriser le règlement à l'amiable des litiges. Il constitue également un relais essentiel pour les personnes victimes de violences, notamment intrafamiliales, en accueillant les permanences de la **GUADAV** (association d'aide aux victimes) et de l'association **Attitudes Médiations**. Ces partenariats permettent d'assurer un accompagnement juridique, psychologique et humain aux personnes en détresse, dans un cadre confidentiel et bienveillant.

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** du Moule est un acteur clé de la cohésion sociale de proximité. Il intervient à travers plusieurs guichets spécialisés : insertion, logement, accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et suivi de santé. En 2024, ce sont **5 286 personnes** qui ont été reçues dans le cadre de ces dispositifs, témoignant d'un besoin fort et d'un ancrage durable du service auprès de la population. Par son action de proximité, le CCAS contribue non seulement à répondre aux besoins fondamentaux des habitants, mais aussi à renforcer le lien social et l'inclusion.

Enfin, la présence d'une **Maison France Services (MFS)** sur le périmètre du QPV constitue un levier majeur pour l'amélioration de l'accès aux services publics. Cette structure offre un accompagnement personnalisé aux usagers dans leurs démarches administratives, facilitant leur accès aux services publics (CAF, DRFIP, France Travail, URSSAF, etc.). Elle participe activement à la réduction de la fracture numérique, en proposant un appui dans l'utilisation des outils digitaux et des services en ligne. L'ancrage local de cette MFS contribue à renforcer la présence de l'État et des institutions au plus près des citoyens, tout en favorisant l'autonomie des usagers.



En termes de participation électoral à l'échelle du QPV, les taux de participations sont plutôt représentatifs de la commune, bien que sensiblement inférieurs :

**12,5%** de participation estimée aux **élections européennes de 2024**, contre 12,73% à l'échelle communale

**29,5%** de participation estimée au **premier tour des élections législatives** de 2024, contre 31,25% à l'échelle de la commune

La participation citoyenne ne se limite cependant pas à la participation aux élections, qu'elles soient à l'échelle du territoire, du national ou de l'Europe. En effet, la politique de la ville est par essence une politique participative, qui a pour ambition de donner la parole aux habitants et acteurs locaux et d'encourager leur participation à la vie de la cité.

**« La politique de la ville s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la coformation »**

- Article 1 - LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Missions du conseil citoyen :

1. **Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels** : La première mission du conseil citoyen est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers. Aussi, le conseil citoyen doit favoriser la participation des habitants dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels des quartiers prioritaires. Le conseil citoyen doit notamment être positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnels pour que la parole des habitants exprimée soit légitimée et prise en compte.
2. **Être un espace favorisant la co-construction des contrats de ville** : Le conseil citoyen doit permettre la co-construction des contrats de ville à toutes les étapes de la démarche contractuelle et sur tous les volets du contrat.
3. **Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes** : Les conseils citoyens sont des lieux d'expression qui favoriseront les pratiques émergentes et qui s'appuieront sur des expérimentations en cours. Ils pourront élaborer et conduire, à leur initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par les contrats de ville.

Le QPV du Moule n'a pour l'heure pas de conseil citoyen, pourtant considéré comme un « facteur de réussite du contrat de ville » et préfigurés au sein du contrat de ville de 2015. En l'absence de cette instance, la participation des habitants demeure aléatoire et ponctuelle.

Le QPV bénéficie cependant de conseils de quartier, mis en place depuis la signature du précédent contrat. Les conseils de quartier ont un rôle d'avis et de proposition sur toutes questions ayant trait au quartier ou à la commune (amélioration du cadre de vie, mise en place de nouveaux équipements publics...).

#### 2.1.2.2. Habitat et cadre de vie

##### CHIFFRES CLES

**51,3%** Part de ménages disposant d'une voiture (ou plus)

**49,8%** Part des ménages propriétaires de leur logement

**73,5%** Part des résidences principales

## ➊ SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX :

- Traiter les sujets d'indivision dans le centre historique
- Lutter contre la vacance et la dégradation de l'habitat
- Valoriser le patrimoine bâti
- Requalifier les **dents creuses** (potentiel d'espaces partagés, jardins, activités économiques/associatives)

## ➋ DETAIL DES GRANDS ENJEUX :

La **coexistence du contrat de ville et du programme PVD** permet d'envisager les conditions du renouvellement urbain des QPV

Le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) du Moule comprend près de **2 798 logements**, représentant ainsi **20,77 % du parc résidentiel communal**. Une large majorité de ces logements (72 %) sont des résidences principales, un chiffre proche de la moyenne communale. Toutefois, le taux de vacance y demeure plus élevé qu'ailleurs, atteignant 20 % contre 15 % à l'échelle de la commune. Par ailleurs, un ménage sur deux y est propriétaire de son logement, contre deux sur trois sur l'ensemble du territoire moulien. Le QPV concentre également un tiers du parc social de la commune, soit 445 logements.

Concernant les critères de décence :

- La quasi-totalité des logements disposent de l'électricité, d'une douche et de toilettes
- 77 % sont raccordés au tout-à-l'égout
- 58 % des logements ont accès à l'eau chaude, et 17 % sont équipés d'un chauffe-eau solaire
- 32 % des logements disposent d'au moins un climatiseur

Les habitations de fortune ont été pratiquement éradiquées du territoire moulien, les rares encore présentes se situant à Château-Gaillard, Zévallos-Gardel et Duquerry-Grande Savane. Enfin, sur les 238 cases traditionnelles recensées dans la commune, 85 sont localisées dans le QPV, où 90 % des habitations sont aujourd'hui construites en dur.

### 2.1.2.3. Espaces publics et environnement urbain

## ➌ SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX

- Soutenir les **actions de renaturation / végétalisation / nature en ville**, notamment par une labélisation à définir
- **Soutenir les actions du CLSPD** sur ses champs de compétence (tranquillité publique, prévention des conduites à risque, etc.)
- Assurer l'**accessibilité de tous (dont PMR)** à l'espace public, ses équipements, ses services

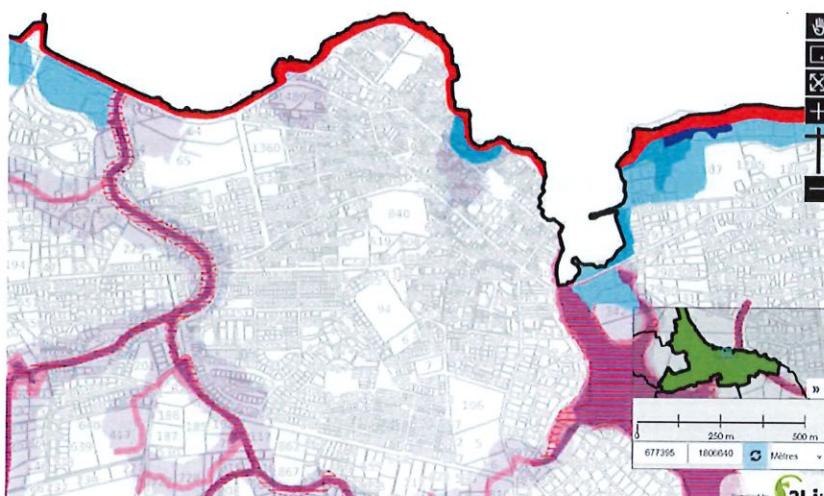
## ➋ DETAIL DES GRANDS ENJEUX

Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » a mobilisé 699 370 €, soit 16% des subventions totales, lors des sept années de contrat. Sans les actions portées par la ville et cette volonté de rééquilibrage de la collectivité, ce pilier ne serait presque pas investi.

La commune exprime sa volonté de mener des actions relevant de la **végétalisation des espaces publics**, dans une perspective d'obtention d'un label reconnaissant sa démarche (Label Ville verte / « Villes et Villages fleuris » / Arbres Remarquables, etc.). Des synergies sont envisagées avec la commune de Morne-à-l'Eau sur les projets de création de jardin partagé et permis de végétaliser.

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) identifie les zones soumises à risques : submersion, glissements, etc. Le **centre-bourg est concerné, appelant des solutions urbanistiques adaptées**.

Les enjeux d'accessibilité aux équipements et services publics, notamment pour les personnes à mobilité réduite, demeure une problématique au sein du QPV.



#### 2.1.2.4. Enfance, jeunesse et éducation

##### CHIFFRES CLES

- 33,45%** Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi
- 55%** Part de la population sans diplôme
- [51,9/63,7]** Taux de scolarisation des 15-24 ans (intervalle de confiance)

##### SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX

- Permettre l'**accès à des équipements sportifs et culturels** pour la jeunesse
- Développer les équipements pour la **petite enfance et l'accueil des familles**
- Lutter contre l'**isolement des jeunes et accompagner la parentalité**
- Soutenir les actions du CLSPD auprès des jeunes à travers le **dispositif d'adultes-relais**

##### DETAIL DES GRANDS ENJEUX

Le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) du Moule concentre une part significative des équipements scolaires de la commune, avec 3 des 6 écoles maternelles et 3 des 8 écoles primaires publiques situées dans ces quartiers. La jeunesse constitue une caractéristique majeure de la population : 22 % des habitants ont moins de 30 ans, un taux supérieur à la moyenne communale.

Le quartier est marqué par :

- Un **taux élevé de NEET** (jeunes sans emploi, ni formation, ni études), soulignant la nécessité d'actions renforcées pour l'insertion socio-professionnelle.
- Une **difficulté des associations** locales à mobiliser la jeunesse dans leurs activités, limitant l'impact des initiatives existantes.
- Des **problématiques de santé**, notamment **santé mentale** et **addictions**, qui appellent un **renforcement de la coopération interinstitutionnelle**.
- Un **manque de liens intergénérationnels**, nécessitant des actions pour favoriser le dialogue et la solidarité entre les âges.

Le QPV dispose d'infrastructures et d'outils répondant en partie à ces défis, avec un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) actif, déployant des médiateurs sociaux et adultes-relais, qui agissent en faveur de la prévention et de la cohésion sociale. On y trouve également des équipements sportifs (existants et en projet) : skatepark, terrain de pétanque, espaces sportifs en lien avec les bailleurs sociaux, offrant des espaces de socialisation et d'animation pour les jeunes.

Au sein du contrat de ville, le volet « éducation, jeunesse et formation » se déploie au travers du Programme de Réussite Educative (PRE). Ce programme propose un accompagnement éducatif, à la scolarité et à la parentalité. En 2024, 200 enfants bénéficiaient de l'accompagnement du PRE.

La labellisation Cité éducative témoigne également d'une alliance forte entre les acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, des parents, aux collectivités, services de l'Etat, associations, etc. Elles représentent une démarche de prise en charge socio-éducative des enfants et des jeunes, autour de trois piliers :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

### Familles

Le QPV du Moule s'inscrit dans une dynamique active de soutien à la parentalité, en développant des dispositifs de proximité qui répondent aux préoccupations des familles. Entre septembre et décembre 2024, un **volet dédié à la parentalité** a été mis en œuvre à travers l'organisation de quatre ateliers itinérants proposés par le CLSPD via le Bus de la parentalité, en partenariat avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le CCAS. Cette action conjointe illustre la volonté de renforcer les liens entre les institutions et les familles en allant au-devant des habitants, au plus près de leur quotidien.

Les thématiques abordées lors de ces ateliers reflètent les préoccupations majeures des parents : la réussite scolaire, le rapport à l'autorité parentale (« Parents : qui a le pouvoir ? »), l'importance du jeu dans la construction du lien familial, ou encore la gestion du budget familial. Ces temps d'échange sont conçus comme des espaces bienveillants permettant aux parents de partager leurs expériences, de s'informer et de renforcer leur propre expertise parentale. En valorisant les savoir-faire des parents tout en les accompagnant, ces ateliers contribuent à créer un climat de confiance et de soutien, propice à l'épanouissement des familles.

#### 2.1.2.5. Économie locale et emploi

##### CHIFFRES CLES

**39.2%** Taux d'emploi

**41,1%** Taux de chômage (au sens du recensement)

**28%** Taux de chômeurs parmi la tranche 15-64 ans (contre 17,7% hors QPV)

► **SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX**

- Faire du nouveau contrat de ville un élément moteur de l'ESS sur le territoire et le mettant au service des **projets d'insertion par l'activité économique**
- Imaginer les actions à mettre en œuvre pour l'emploi et l'attractivité sur la base du **label Ville d'art et d'histoire**

► **DETAIL DES GRANDS ENJEUX**

Sur la période 2016-2022, l'objectif de 20% d'actions dévolues au pilier « développement économique et emploi » est atteint. Toutefois, en termes financiers, sur cette période, ce pilier ne représente que 15% (653 364 €) des montants totaux alloués.

Face aux difficultés rencontrées, le CCAS accueille un point relai de la Mission Locale en faveur de l'insertion professionnelle et sociale pour les jeunes déconnectés de l'éducation ou du monde du travail (public NEET),

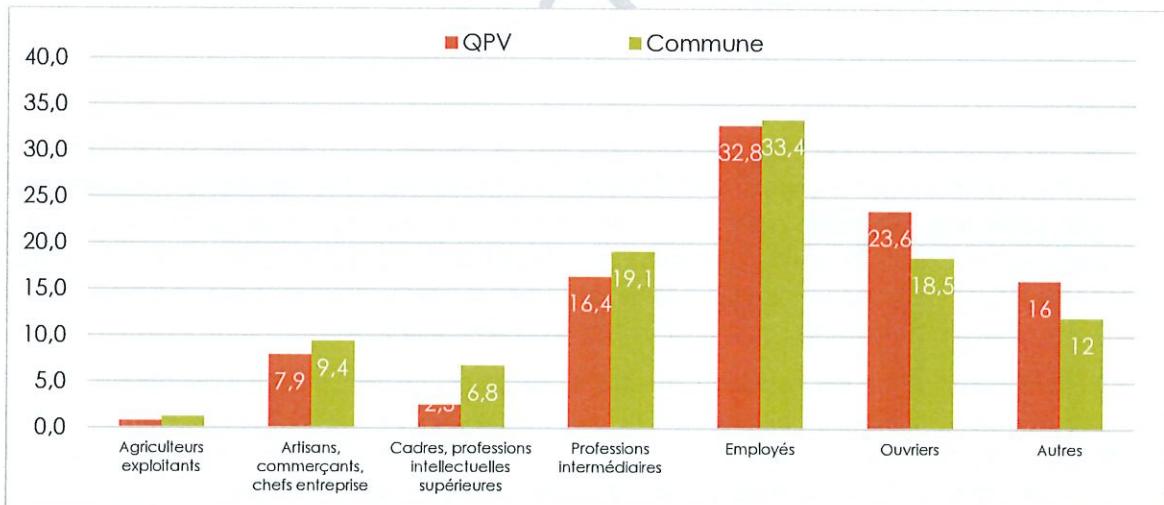


Figure 1 - Représentation des catégories socio-professionnelles (%)

Depuis le précédent contrat de ville, le QPV observe l'arrivée de nouveaux opérateurs entraînant un dynamisme des commerces alimentaires. Le quartier bénéficie également d'associations de commerçants actives.



Figure 2 - Localisation des commerces

Pourtant, ce volet gagnerait à être renforcé, notamment en faisant du nouveau contrat de ville un élément moteur de l'ESS sur le territoire, mais également en le mettant au service des **projets d'insertion par l'activité économique** (recommandations issues de l'évaluation finale du contrat de ville 2015).

De plus, le **label Ville d'art et d'histoire** gagnerait à être mobilisé en faveur de l'emploi, des jeunes, et de l'attractivité du territoire.

### 2.1.3. Santé, accès au soin et prévention

#### ► SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX

- Renforcer les **actions à destination des publics vulnérables** : jeunes mais aussi personnes âgées
- Valoriser le **volet santé mentale**, notamment en s'appuyant sur le CLS en cours de rédaction

#### ► DETAIL DES GRANDS ENJEUX

##### Données clés :

- **CLS en cours d'élaboration**, avec un accent sur la **santé mentale**
- **Un CMP adultes + maison des adolescents** au Moule

Le quartier développe une approche intégrée de la santé publique à travers des actions de prévention et d'accès aux soins portées par plusieurs acteurs locaux.

**Le CLSPD joue un rôle de coordination en accueillant le Bus de dépistage Santé de la Croix-Rouge**, permettant ainsi aux habitants de bénéficier de séances gratuites de dépistage des MST et du



Figure 3 - Localisation des équipements de santé et d'action sociale

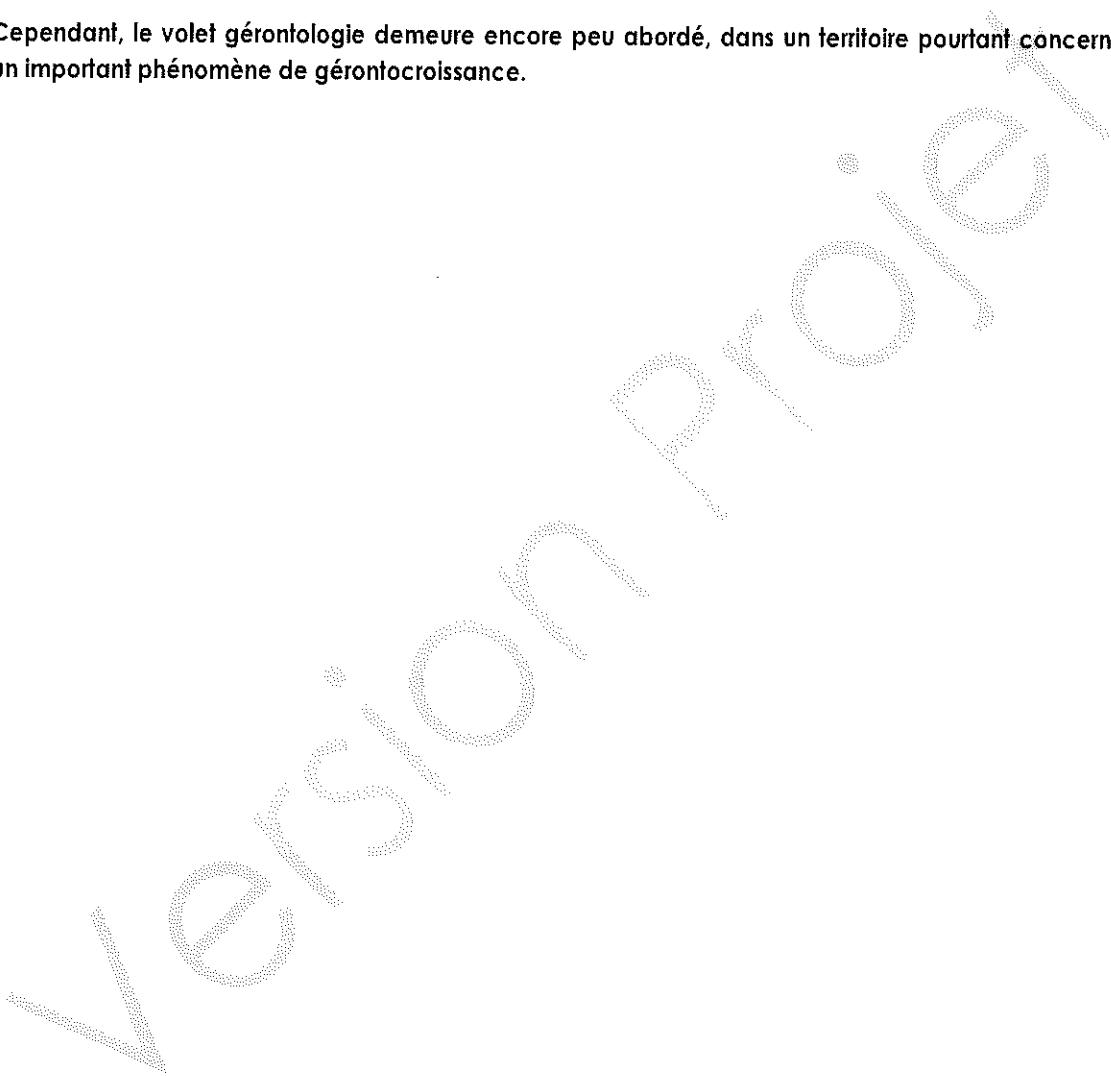
diabète.

Par ailleurs, dans le cadre des permanences du CCAS décrites précédemment, les associations AGEPTA et COREDAF assurent un accueil dédié à la prévention des addictions, qu'il s'agisse de toxicomanie ou de problématiques liées à l'alcool.

Ces actions s'inscrivent dans une volonté de proximité, de sensibilisation et d'accompagnement des publics vulnérables, en offrant des points de contact accessibles et confidentiels, essentiels à la promotion de la santé et au renforcement du tissu médico-social local.

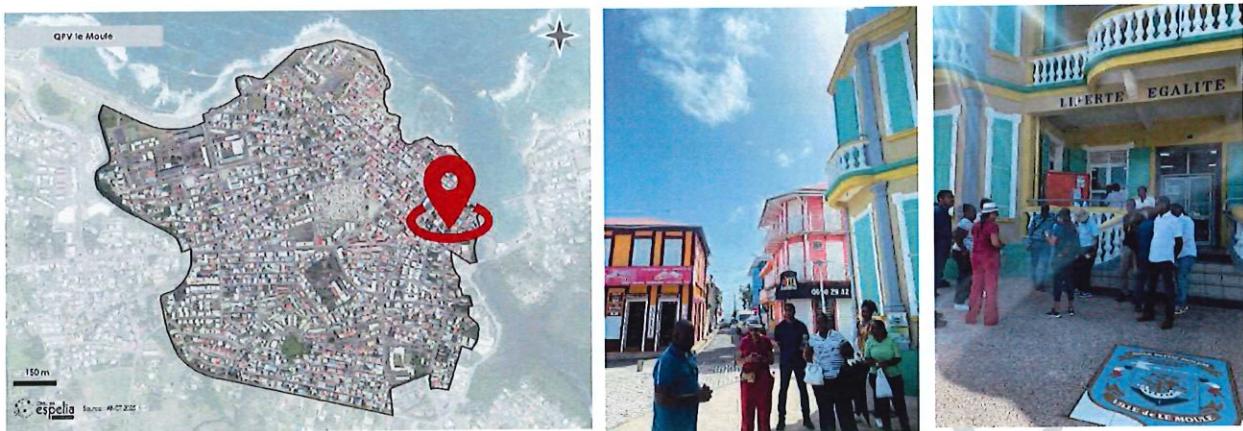
Le CCAS met en place différentes actions à destination des seniors en matière de prévention des chutes, mais aussi sur le numérique.

**Cependant, le volet gérontologie demeure encore peu abordé, dans un territoire pourtant concerné par un important phénomène de gérontocroissance.**



## 2.1.4. Portraits de quartiers

### 2.1.4.1. Centre



Le centre-bourg du Moule, structuré autour de sa place centrale, constitue le cœur administratif et patrimonial de la commune, marqué par la présence de l'hôtel de ville de style art-nouveau et de l'église néoclassique Saint-Jean-Baptiste. Ce secteur, qui demeure un pôle commercial et urbain majeur de Grande-Terre, témoigne de l'histoire du site avec ses vestiges portuaires et son architecture emblématique.

#### Attractivité du territoire, développement économique et emploi

Le centre-bourg du Moule concentre des atouts culturels, patrimoniaux et économiques qui contribuent à son attractivité et à son rayonnement à l'échelle communale et régionale. La présence d'espaces emblématiques, tels que les lieux culturels et patrimoniaux déjà identifiés, en fait un centre animé et dynamique.

Plusieurs projets structurants viennent conforter cette attractivité :

- Le développement d'un circuit artistique et l'intégration dans une démarche « Ville d'art et d'histoire »
- La piétonnisation et la végétalisation de certains espaces pour favoriser les mobilités douces et la convivialité
- La valorisation du patrimoine historique et architectural avec une mise en lumière de l'histoire locale et des figures emblématiques
- La dynamisation économique du centre avec de nouveaux commerces installés et la volonté de renforcer le tissu commercial existant

Ces actions s'inscrivent dans une perspective de développement économique durable, tout en valorisant le cadre bâti et le patrimoine historique du centre-bourg.

#### Cohésion sociale et participation citoyenne

Le centre-bourg joue un rôle central dans la vie sociale et associative de la commune. Plusieurs projets visent à renforcer la cohésion sociale et la participation citoyenne :

- La création d'une Maison des associations et/ou d'un établissement médico-social pour accueillir la vie associative et développer des services à destination des habitants
- La valorisation des espaces publics et culturels pour en faire des lieux de rencontre, d'échanges et d'animation citoyenne

- Le développement d'actions mémorielles et culturelles autour de l'histoire locale, notamment celle des Marrons et du patrimoine colonial, intégrant les habitants et les acteurs associatifs dans une démarche collective de valorisation du territoire

Ces projets participent au renforcement du lien social, à la lutte contre l'isolement et à la promotion des dynamiques citoyennes au sein du centre-bourg.

#### **Renouvellement urbain et cadre de vie**

Le centre-bourg bénéficie d'un ensemble d'actions visant à améliorer le cadre de vie et la qualité des espaces publics. Parmi elles :

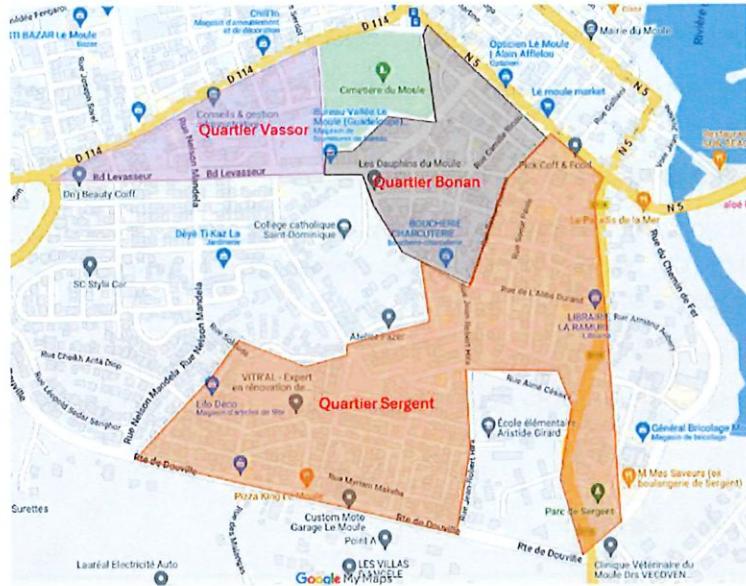
- La réhabilitation d'équipements et d'espaces publics avec des financements déjà mobilisés, notamment pour la rénovation d'infrastructures existantes
- La végétalisation et la requalification des espaces urbains, permettant de réduire la place de la voiture et de favoriser les circulations piétonnes et douces
- La reconquête des espaces délaissés et la valorisation des sites emblématiques, intégrant une dimension paysagère et environnementale
- L'intégration d'éléments de préservation historique et architecturale dans les projets de rénovation, avec une attention particulière portée aux bâtiments anciens et aux traces de l'histoire locale.

Ces interventions visent à créer un cadre urbain attractif, sûr et durable, conciliant développement urbain, patrimoine et qualité de vie.

#### **Santé**

Le centre-bourg du Moule concentre un tissu de structures de soins, des cabinets médicaux (généralistes, spécialistes, dentaires), garantissant un accès local aux soins primaires et spécialisés.

Cependant, le centre-ville héberge des populations âgées et fragilisées, ce qui renforce les enjeux en matière de prévention, de maintien à domicile et de stratégies socio-sanitaires adaptées au vieillissement.



#### 2.1.4.2. Vassor

##### Attractivité du territoire, développement économique et emploi

Le quartier bénéficie du Centre du développement humain dont l'appropriation populaire est à encourager : potentiel d'attractivité sociale et éducative (non pleinement valorisé à ce jour).

##### Cohésion sociale et participation citoyenne

Le quartier bénéficie la présence d'une Maison de Quartier et d'une Maison France Services qui permet l'accès aux services publics et l'accompagnement des usagers. Le volet jeunesse est à renforcer dans une démarche d'aller-vers.

##### Renouvellement urbain et cadre de vie

Le cadre de vie est considéré plutôt attractif sur les périphéries du sud, mais l'entretien et réparation des chaussées et des équipements publics, ainsi que l'embellissement et la végétalisation du quartier demeurent des points d'amélioration. Le patrimoine historique présent sur la commune gagnerait à être valorisé.

##### Santé

Pas de structure médicale identifiée. Besoin d'un relais de santé de proximité.

#### 2.1.4.3. Bonan

##### Attractivité du territoire, développement économique et emploi

Pas d'équipement majeur identifié. Enclavement partiel.

##### Cohésion sociale et participation citoyenne

Le territoire manque d'espaces publics aménagés pour les enfants, mais aussi de voies piétonnes pour permettre aux enfants de jouer librement.

De même, il existe un besoin en infrastructures sportives (nouvelles ou à réhabiliter), notamment de football et basket, mais aussi de lieux de convivialité intergénérationnelle.

Il existe cependant un projet de création d'une maison citoyenne qui permettrait de répondre en partie à ces enjeux.

#### **Renouvellement urbain et cadre de vie**

Le cadre de vie est considéré plutôt attractif sur les périphéries du sud, mais des actions d'embellissement et de végétalisation du quartier à prévoir. De même, les équipements sont parfois dégradés et nécessiteraient une remise en état.

#### **Santé**

Données non disponibles (absence de services repérés dans les diagnostics précédents).

#### **2.1.4.4. Sergent**

##### **Attractivité du territoire, développement économique et emploi**

Quartier périphérique avec potentiel agricole. Demande forte de valorisation des compétences locales (jeunes, agriculture, savoir-faire).

Il existe un enjeu d'appui à l'emploi des jeunes, afin d'accélérer le développement économique du quartier.

##### **Cohésion sociale et participation citoyenne**

La cohésion sociale dans le quartier de Sergent doit concerner les publics jeunes et âgés, avec notamment des besoins remontés en termes de lieu de rencontre pour les seniors, mais aussi le développement d'infrastructures sportives pour les jeunes

#### **Renouvellement urbain et cadre de vie**

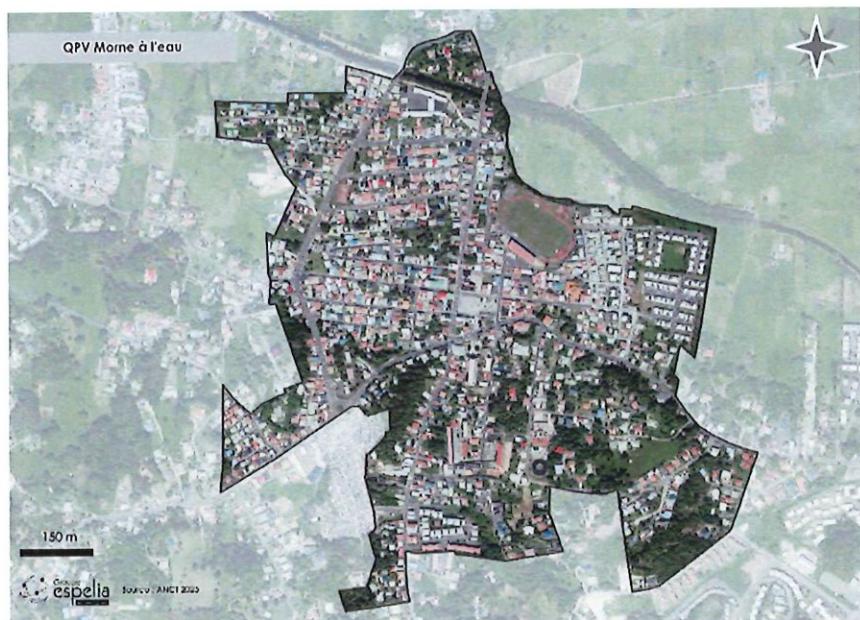
Le cadre de vie est considéré plutôt attractif sur les périphéries du sud, mais un volet éducation à l'environnement pourrait permettre de conserver un cadre de vie agréable pour tous (manque d'entretien régulier, présence de déchets, etc.)

#### **Santé**

Des actions restent à mettre en œuvre pour favoriser l'installation de professionnels de santé (généralistes et spécialisés). Il est nécessaire également de proposer à la population des actions d'accompagnement santé spécialisée (diabète, vue, etc.).

## 2.2. Morne-à-l'Eau

### 2.2.1. Portrait général



Le quartier Centre-Bourg de Morne-à-l'Eau constitue un territoire central et stratégique pour la commune. Il est situé au cœur d'un périmètre d'intervention prioritaire, déjà inscrit dans plusieurs démarches structurantes : OAP Cœur de Gripon (PLU 2017), label Petites Villes de Demain, ORT, écoquartier cœur de Gripon avec concession d'aménagement confiée à la SEMAG. Ce quartier combine des fonctions résidentielles, commerçantes, institutionnelles, culturelles et sociales, mais présente également de fortes fragilités socio-urbaines.

Territoire composé de plusieurs sous-quartiers : « Ultra-centre » (Place Gerty Archimède et marché), Cocoyer (cœur de Gripon et éco-quartier), Brion, Diado, Pointe-a-Retz, Nouvin et Venelle.

C'est une véritable dynamique de revitalisation du bourg qui a été lancé à travers le projet d'écoquartier et le programme PVD, qui est poursuivie au travers de l'inscription du centre bourg aux quartiers politiques de la ville.

Le périmètre QPV du centre bourg de Morne à l'eau, est un nouveau secteur défini en 2024. Il recoupe 2 IRIS que sont Bourg Bonne Terre et Bourg Marieulle.



#### Démographie – chiffres clés

**2 401** habitants en 2021 au sein du QPV, répartis tels que :

- 21,1%** Part des 0-14 ans dans la population
- 10,1%** Part des 15-24 ans dans la population
- 38,1%** Part des 25-59 ans dans la population
- 19%** Part des 60-74 ans dans la population
- 11,7%** Part des 75 ans et plus dans la population

La gérontocroissance est une dynamique classique observé sur tout le territoire Guadeloupéen. En 2019, l'INSEE comptabilisait 26,3% de retraités à Morne-à-l'Eau. La commune a fait de la lutte contre l'isolement des séniors un des axes majeurs de sa politique sociale.

La population de la commune est en baisse de -8,5% entre 2015 et 2021, ce dû à un solde naturel en déficit (décès supérieurs aux naissances) et un solde migratoire également négatif.

## 2.2.2. Enjeux par thématiques

### 2.2.2.1. Cohésion sociale et participation citoyenne

#### ► CHIFFRES CLES

- 91,7%** Part des personnes majeures de nationalité française
- 59%** Part des familles monoparentales
- 28,2 %** Taux de participation estimé au 1er tour des élections législatives de 2024
- 10,2%** Taux de participation estimé aux élections européennes de 2024

#### ► SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX

- Structurer l'offre associative, favoriser la communication et la mutualisation.
- Renforcer les actions intergénérationnelles et créer des espaces de vie intergénérationnelle et de rencontres (maison des seniors, maison de quartier).
- Améliorer l'accès aux droits (France Services, médiation, lutte contre l'illectronisme) et lutter contre la fracture numérique
- Lutter contre l'isolement des seniors (enjeu prioritaire communal).
- Adapter les politiques sociales à la structure démographique (âge, isolement, précarité).
- Renforcer l'accessibilité des services pour les publics vulnérables.
- Déployer des formes de participation adaptées (quartiers enclavés, jeunes, seniors) au travers des conseils citoyens

#### ► DETAIL DES GRANDS ENJEUX

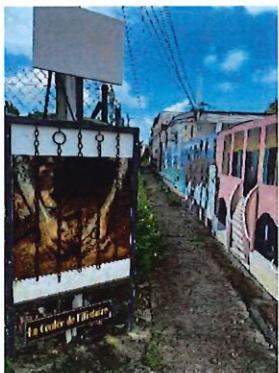
Cœur de la vie associative et de l'accès aux services publics, le bourg est un pôle pour les habitants de la commune.

Morne à l'eau a fait du sport un vecteur de cohésion sociale comme en témoigne le nombre d'associations œuvrant dans le domaine sportif et la diversité des équipements. Compte tenu de la dynamique créée par la forte fréquentation de toutes ces infrastructures sportives, la collectivité à la volonté de poursuivre l'accompagnement de ces équipements de proximité qui contribuent également à renforcer le lien social.

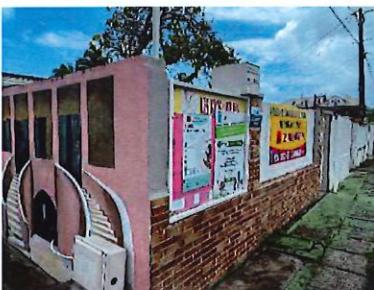
Les lieux de cohésion sociale autour des associations de la ville existent et des projets émergent :

- **La Maison projet** : local présentant les projets de la ville et dynamique de la ville
- **La Future maison des Seniors** : actuel local de 2 associations, volonté d'en créer un lieu de vie sociale et culturelle

- La maison de quartier Cocoyer, actuellement inutilisée, elle fait l'objet d'un projet de réhabilitation par une association locale MakGwadloup : avec un espace intergénérationnel, un point d'accès administratif et un studio d'enregistrement. Travaux prévus pour fin 2025



*Figure 5 Coulée de l'histoire (Source : Espelia)*



*Figure 6 Centre social et culturel de Morne à l'eau (Source : Espelia)*



*Figure 4 : association Lolo Péyi*

- Le centre social et culturel de Morne à l'eau Les Bras Ouverts : un lieu de vie et d'animation, rayonnant au-delà de Morne à l'eau,
- L'Espace de Vie Sociale (EVS) : porté par l'association Titaklis, actions à destination des publics seniors.
- Compagnons Bâtisseurs : interventions en lien avec la vannerie et l'artisanat dans les "petites maisons" (pistes d'intégration culturelles et sociales).
- L'association Lolo Péyi :

Dans le centre bourg, le tissu associatif est dense et actif, et le sentiment de vivre ensemble est présent pour la population, mais cette dynamique a besoin de s'étendre au-delà du bourg, notamment dans les quartiers informels (Diado). Le maillage entre les habitants et les services publics pourrait être amélioré, notamment pour les publics éloignés des droits (handicap, isolement, précarité).

La commune de Morne-à-l'Eau a bénéficié en 2023 du **Label européen d'excellence en matière de gouvernance (ELoGE)**. Ce label est décerné aux municipalités qui peuvent démontrer qu'elles ont atteint un niveau élevé de bonne gouvernance démocratique.

Dans ce cadre, des experts indépendants, ont examiné la performance de la ville en matière de gouvernance locale et, dans leur rapport d'évaluation, ils ont conclu que la municipalité a mis en place des politiques et des pratiques exemplaires, en matière de participation citoyenne, de transparence et d'efficacité, dans la gestion des services publics.

**« La politique de la ville s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la coformation »**

#### **Article 1 - LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**

Missions du conseil citoyen :

4. **Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels** : La première mission du conseil citoyen est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers. Aussi, le conseil citoyen doit favoriser la participation des habitants

dans leur diversité et de tous les acteurs non institutionnels des quartiers prioritaires. Le conseil citoyen doit notamment être positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnels pour que la parole des habitants exprimée soit légitimée et prise en compte.

5. **Être un espace favorisant la co-construction des contrats de ville** : Le conseil citoyen doit permettre la co-construction des contrats de ville à toutes les étapes de la démarche contractuelle et sur tous les volets du contrat.
6. **Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes** : Les conseils citoyens sont des lieux d'expression qui favoriseront les pratiques émergentes et qui s'appuieront sur des expérimentations en cours. Ils pourront élaborer et conduire, à leur initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par les contrats de ville.

Le QPV étant nouveau ; il n'a pour l'heure pas de conseil citoyen.

#### 2.2.2.2. Habitat et cadre de vie

##### ► CHIFFRES CLES

- 55,8%** Part de ménages disposant d'une voiture (ou plus)
- 48%** Part des ménages propriétaires de leur logement
- 74,2%** Part des résidences principales

##### ► SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX

- Lutter contre la vacance et la dégradation de l'habitat (dont précarité énergétique) , requalifier les espaces publics et valoriser le patrimoine bâti.
- Améliorer l'accessibilité (notamment des personnes à mobilité réduite), les mobilités actives, la connexion des quartiers périphériques au centre.
- Agir sur la tranquillité publique et la prévention (renforcement du CLSPD, médiation sociale, prévention des conduites à risque).

##### ► DETAIL DES GRANDS ENJEUX

La commune compte 9 552 logements en 2020 dont 78% de résidence principale, les occupants y sont majoritairement locataires, et ce sont à 85% des maisons individuelles. Une part importante des ménages : 1/3 sont présents dans leur logement depuis 30 ans ou plus.

Le parc immobilier de la commune est vieillissant, avec une majorité de logements construits avant 1990. Plus de **60 % datent d'avant 1990**, avec un **taux de suroccupation de 20 %** (source : fiche habitat 2024).

Paradoxalement, le taux d'occupation moyen des logements est en baisse constante depuis 1990 avec 2,54 habitants/logement en 2009. Un chiffre qui s'explique en partie par le phénomène de décohabitation dû au vieillissement de la population et à l'augmentation des familles monoparentales...). Et en parallèle, le **taux de vacance est assez élevé dans les 2 IRIS du centre bourg, entre 18 et 23% de logements vacants**. Notamment autour de la **Place Gerty Archimède**, des **rues Boisneuf et Brion**, et à proximité du **stade municipal**. La vacances et renforcée par des problèmes d'identification des propriétaires de certains bâtiments en déshérence, y compris des équipements anciens (ex. : logements-biens sans maîtres à Pierre Foucan).

La commune compte 138 nouveaux logements sociaux financés entre 2013 et 2022 pour un total de 1 245 logements sociaux, soit 13% du parc de logements de la commune. Afin de répondre au taux

réglementaire de la loi SRU de 20% ; il manque 24 logements sociaux dans la commune. La coexistence de différentes typologies et de formes d'habitats en centre bourg : logement collectifs (résidences SEMSAMAR, RHI en cours à Cocoyer) et maisons individuelles peuvent générer des **tensions d'usage et des perceptions de déséquilibre social**.

L'un des objectifs stratégiques affiché dans le PLU de la commune est de densifier le centre bourg en termes d'habitats et de logements.

Le programme Petite ville de demain de Morne-à-l'Eau a mis en avant la **création de l'écoquartier « cœur de Gripon » en centre bourg**. Accompagné d'une OPAH RU, ce projet est axé sur la rénovation du bâti historique et la reconquête des friches afin d'améliorer l'habitat et le cadre de vie des citoyens, associés à la démarche grâce à un programme stratégique d'écocitoyenneté et d'écodéveloppement.

Concernant les critères de décence à l'échelle de la commune :

- La quasi-totalité des logements disposent de l'électricité, d'une douche et de toilettes (97%)
- **Seuls 22% sont raccordés au tout-à-l'égout**
- 77% des logements ont accès à l'eau chaude, et 50% sont équipés d'un chauffe-eau solaire
- 50 % des logements disposent d'au moins un climatiseur

Les habitations de fortune ont été pratiquement éradiquées de la commune (39 restants), notamment concentrés dans les voies dégradées qui se prolongent dans les zones humides (quartier Diado), le long du canal des Rotours.

Les cases en bois qui **caractérisent l'habitat traditionnel populaire guadeloupéen** sont de moins en moins présentes et occupées, peu restent entretenues. La question de leur maintien dans le paysage se pose donc comme un enjeu identitaire et patrimonial fortement contredit par la recherche d'un confort d'habiter moderne. C'est le centre bourg qui concentre encore quelques bâtisses traditionnelles remarquables<sup>1</sup>. L'un des exemples encore présents en centre-ville de cette architecture traditionnelle est la maison Chalcou :

La maison Chalcou est localisée en plein centre-ville, à l'angle des rues du Débarcadère et de Bajon. Bâtie entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle, la maison à un étage et comble est identifiable par sa couleur blanche. Son élégante façade antérieure est rythmée par des ouvertures persiennes et des consoles en « s » qui soutiennent le balcon. La façade postérieure s'ouvre sur une cour spacieuse, ombragée et fleurie. Récemment rénovée, elle conserve les caractéristiques d'une architecture traditionnelle.



Figure 7: Maison Chalcou  
(Source : Espelia)

<sup>1</sup> Rédaction issue du projet social de territoire de Morne-à-l'Eau 2021

Morne-à-l'Eau dispose d'un plan de mobilité urbaine, rédigé en 2019-2020 qui préconise un certain nombre d'actions liées à la circulation en centre bourg. C'est une commune de transit, lien entre la région pointoise et le nord grande terre, 85% des flux **traversent la commune**. Une proposition de réorganisation du plan de circulation a été faite lors de ce plan de déplacement :

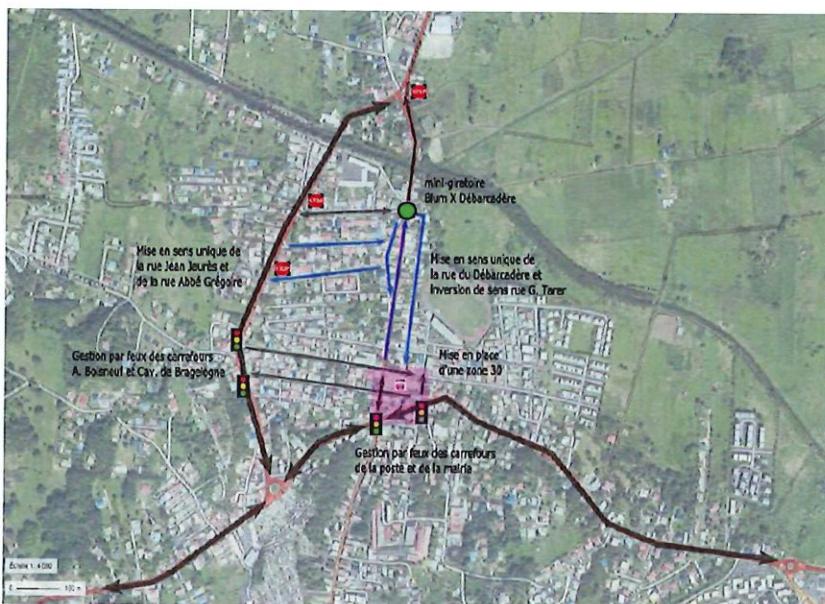


Figure 8 : Artelia, plan de mobilité urbaine 2020

Le stationnement est foisonnant en entrée ville avec une place importante laissée à la voiture individuelle. Pourtant l'**accessibilité est inégale entre les commerces et les équipements**, en particulier entre le secteur central (Place, marché, Mission locale) et les poches périphériques (Brillon, Cocoyer, Diado). L'étude de création de l'écoquartier cœur de Grippon prévoyait la création de parkings relai multimodaux.

Dans certains quartiers, un enclavement est ressenti (ex : Cocoyer), car mal reliés aux équipements centraux, générant des freins à la mobilité sociale.

Comme pour bien d'autres bourgs en Guadeloupe, les cheminements piétons sont inégaux dans le bourg de Morne-à-l'Eau, les trottoirs devraient être requalifiés pour permettre les déplacements. Le constat du diagnostic est le suivant : « **Si les usagers ne se déplacent pas à pied, la raison ne vient pas des distances et des temps de parcours mais des discontinuités et ruptures que peuvent connaître les cheminements, nuisant à l'accessibilité et la sécurité des piétons.** »

Le centre-ville est à taille humaine et les établissements publics, scolaires et sportifs sont concentrés dans une zone accessible aux déplacements doux. Un des axes d'amélioration du centre bourg serait de réduire la place de la voiture et de redonner l'espace public aux piétons et mode actifs de mobilité. Par exemple, aucun espace n'est dédié aux vélos dans le bourg

#### 2.2.2.3. Espaces publics et environnement urbain

##### SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX

- Valoriser les friches et dents creuses (potentiel d'espaces partagés, jardins, activités économiques/associatives).

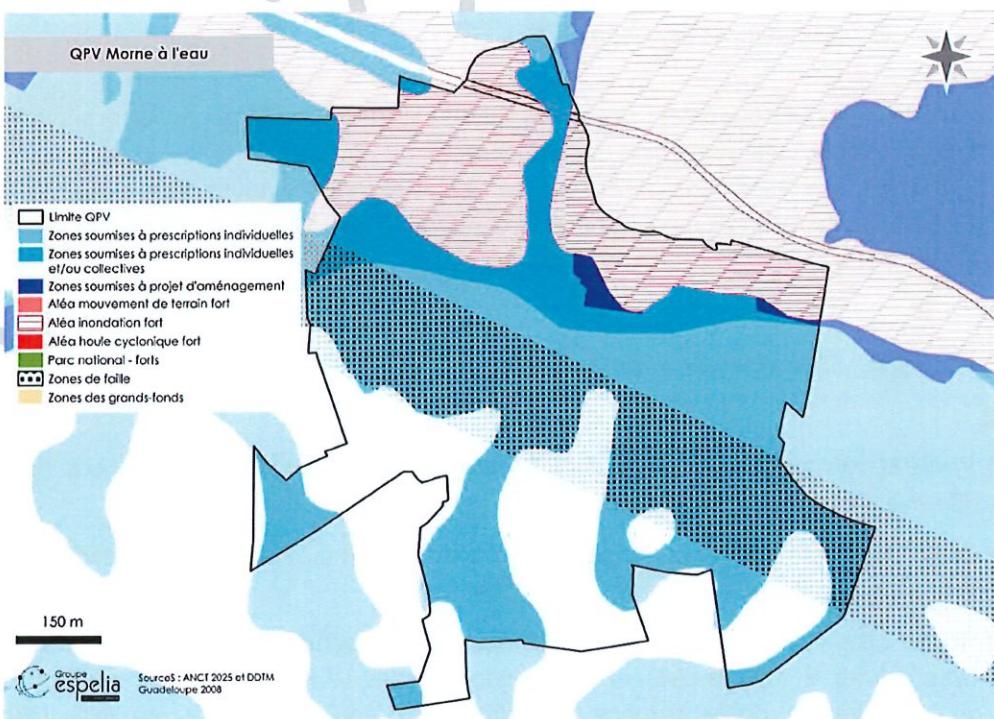
## ► DÉTAIL DES GRANDS ENJEUX

Espace urbain majeur sur la commune, le bourg s'étire de Marieulle à Espérance pour former une agglomération autour du centre initial. Cette conurbation concentre une offre en services, commerces et administrations qui doit pouvoir être enrichie par le projet de renouvellement lié à la convention PVD et au contrat de ville. Les principaux éléments de l'espace public du centre bourg sont :

- **Le Boulevard Nelson Mandela** : axe routier principal qui relie l'agglomération pointoise au nord Grande Terre. Il donne accès à l'entrée de ville par le cimetière de Morne-à-l'Eau : point culturel important de la ville
- **La place Gerly Archimède**, lieu de passage de mémoire et de rencontres intergénérationnelles, elle a fait l'objet d'un projet de renaturation avec des personnes âgées de la ville.
- **Marché aux Vivres** : en cours de rénovation : lieu de passage important, et fonction d'espace marchand pour les habitants, à proximité du stade et connexion avec le quartier Cocoyer
- **Le cimetière**, lieu emblématique de la commune : le carrelage en damier des tombes et la taille imposante des nombreux monuments funéraires offrent un paysage singulier à l'entrée Sud du bourg. Le cimetière, aujourd'hui arrivé à saturation, occupe un morne entier ce qui participe à son aspect monumental. L'aménagement du rond-point du cimetière permet aujourd'hui de faciliter l'accès à ce lieu très visité.
- **Le canal des Rotours, la Ravine Négresse et la présence de sources** dans le périmètre Cocoyer offrent un **potentiel paysager fort**, encore peu valorisé

Dans le centre bourg, les espaces publics sont peu vieillissants et peu adaptés à la déambulation, des dents creuses s'insèrent dans l'espace urbain et auraient une valorisation possible, certains secteurs (notamment autour du stade et derrière les résidences) présentent des **espaces délaissés ou sous-utilisés**. Malgré tout, certaines initiatives citoyennes se déplacent comme la végétalisation des toits privés (jardin de Pitaya).

La ville est labellisée « ville durable » ; ce qui est vecteur d'une image positive.



Selon le PADD du plan local de l'urbanisme, le territoire mornalien est soumis à une expression multiple du risque « naturel » aggravée par l'irresponsabilité et l'inconséquence de certaines interventions humaines :

- Inondation et remblais intempestifs responsables d'obstruction de canaux, ...
- Mouvements de terrain et décaissement, exploitation de matériaux (tuf)

La contrainte naturelle transparaît à travers le PPRN qui classe en zone rouge, strictement inconstructible, une large partie du bourg (plus de 330 constructions) hypothéquant de fait son aménagement et donc son développement. L'un des enjeux du PLU est d'**appréhender les risques d'inondation en recherchant une meilleure efficience dans la gestion des eaux d'écoulement sur le bourg et dans la plaine de Gripon.**

Le **statut juridique du quartier Nouvin** est à clarifier (en zone jaune PLU), car il est sujet aux risques naturels : inondations, gestion des eaux pluviales et de l'assainissement.

#### 2.2.2.4. Enfance, jeunesse, éducation

##### ► CHIFFRES CLES

113	Places d'accueil de la petite enfance
321	Nombre d'enfants de moins de 3 ans (dont 54% au sein d'une famille monoparentale)
1/3	Part des familles avec enfant parmi les ménages
34,9%	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi
48%	Part de la population sans diplôme
[55,1/72,8]	Taux de scolarisation des femmes de 15-24 ans (intervalle de confiance)

##### ► SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX

- Renforcer l'accompagnement des jeunes (lutte contre le décrochage, actions à prioriser autour du sport et de la culture, insertion professionnelle).
- Développer les équipements pour la petite enfance et l'accueil des familles / parents.
- Lutter contre l'isolement des jeunes et accompagner à l'insertion avec des démarches d'aller-vers

##### ► DETAIL DES GRANDS ENJEUX

###### Enfance

En 2022, la ville de Morne à l'Eau accueillait 4463 familles et 321 enfants de moins de 3 ans, dont plus de la moitié (54%) vivent dans une famille monoparentale.

La part des couples sans enfants progresse, atteignant aujourd'hui 28,9%, probablement en lien avec le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie.

Les besoins en offre d'accueil n'en demeurent pas moins importants : un tiers des ménages sont des familles avec enfants, et 40% de celles-ci sont monoparentales. Le territoire de Morne à l'Eau souffre d'un déficit de structures de petite enfance collectives et d'équipements de proximité (aire de jeux, ludothèque...).

**A ce jour, la commune dispose de 113 places d'accueil, mais le taux de couverture est insuffisant et traduit un déséquilibre entre les besoins réels et les réponses apportées par l'offre collective.** Toutefois, un projet de construction de crèche a été validé par le département en avril 2024 : la crèche des petits pieds, dans le quartier Brion.

Il est à noter enfin que la scolarisation précoce permet de lutter contre les inégalités sociales en favorisant la socialisation des enfants dès l'âge de 2 ans En 2020, 53 enfants ont été scolarisés dans une classe Très petites sections.

### Scolarité

4 écoles sont situées dans le bourg :

- **Ecole élémentaire d'Ernest Pallas** : école mixte, proche du Canal des Rotours
- **Ecole maternelle Pointe à Retz**
- **Ecole élémentaire Pierre Foucan**
- Ecole maternelle Jeanne Benin

Ces 4 établissements du bourg, comptent au total 733 élèves sur les 1 385 élèves scolarisés dans la commune, soit la moitié des élèves pour 1/3 des établissements.

### Parentalité

L'accès aux droits permet de lutter contre les exclusions, de réduire les inégalités sociales et de lutter contre la pauvreté. Des dispositifs sont mis en place en direction des publics en difficultés, confrontés à des problèmes de mobilité, d'insuffisance de revenus, de retard dans les démarches administratives, voire en besoin d'écoute. Avec l'association « Les Bras Ouverts », depuis 2016, diverses actions sont organisées pour favoriser le **lien parents enfants et créer du lien social dans un espace de rencontre facilitant l'esprit de partage**.

L'association Les Bras ouverts implantée dans le centre-ville, agréée depuis juin 2020. Elle est située à proximité d'établissements scolaires, d'équipements sportifs, de structures culturelles, d'associations... Elle offre diverses activités aux familles dont le LAEP, le Rpe, le Réaap, le Clas. L'association est labellisée « maison de la parentalité ». Les objectifs à travers ses missions sont de valoriser les personnes, soutenir la parentalité et de créer du lien social et intergénérationnel. Afin d'enrichir leurs actions les équipements de vie sociale sont invités à compléter l'outil SENACS (Système d'Echanges National des Centres sociaux).

#### 2.2.2.5. Économie locale et emploi

##### CHIFFRES CLES

**40,1%** Taux d'emploi

**36,6%** Taux de chômage (au sens du recensement)

## ► SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX

- Redynamiser le centre-bourg commerçant, soutenir les micro-initiatives, faciliter la création d'activités économiques de proximité, autour de la place Gerty Archimède et du quartier de Cocoyer
- Outiller l'accompagnement à l'ESS et la mise en réseau des acteurs locaux.
- Soutenir les projets d'économie sociale et solidaire (ex. Maison Boutin, studio Cocoyer) et favoriser l'insertion des jeunes (chantiers-écoles notamment).

## ► DETAIL DES GRANDS ENJEUX

En termes d'emploi, en 2022, le taux de chômage s'élevait à 23%, particulièrement élevé dans la tranche d'âge de plus jeunes (40% des moins de 24 ans). La ville comptait 10 464 foyers fiscaux en 2021, dont 5 408 déclarent des revenus et 3086 des retraites, **mais seulement 1 987 imposés**. Avec 4 779 allocataires sur le territoire de Morne à l'eau, la Caf de la Guadeloupe couvre 56,2 % de la population de la commune soit près de 9 900 personnes. Le quartier du bourg bonne terre compte 21% des allocataires de la ville.

En 2020, la commune compte 1869 entreprises sur son territoire dont 20% d'entreprises agricoles. 1/3 des entreprises de la commune sont des commerces. La majorité des entreprises sont des TPE (très petites entreprises) avec 186 établissements comptant 526 salariés. Le centre-ville de Morne à L'Eau et mécaniquement l'écoquartier concentrent l'essentiel des entreprises de la commune. Toutefois, 63% des résidents pensent que le centre-bourg ne joue pas pleinement un rôle de centre-ville.

**Le centre-bourg présente des difficultés commerciales** : locaux vacants, difficulté à attirer des porteurs de projet (loyers élevés, manque de visibilité), faiblesse de la visibilité commerciale, dynamisme commercial

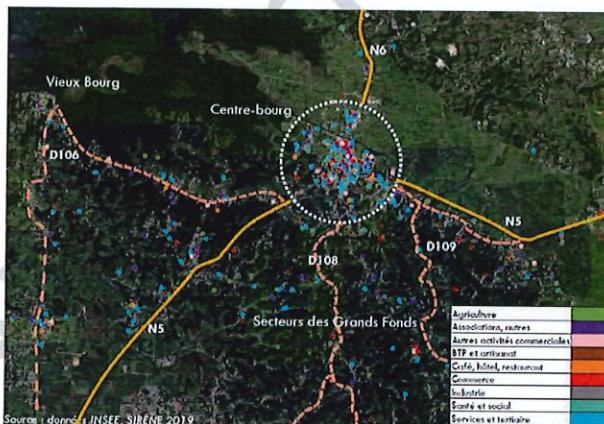


Figure 9 : Etude de programmation économique de l'écoquartier cœur de Grippon

limité : commerces fermés ou vacants. Le marché ne joue pas non plus son rôle de dynamique commerciale : peu visible et équipement vieillissant, il attire de moins en moins de chalands. Malgré les outils existants (ORT, plan de commerce, soutien ESS, incitations au réinvestissement des rez de chaussée vacants) ; le bourg peine à reprendre une dynamique.

**Mais l'on peut noter le développement récent de micro-activités** : Maison Boutin (produits agro-résilients), box du marché, projets jeunes (vannerie, artisanat, studio d'enregistrement à venir).

La configuration urbaine peut favoriser la constitution d'une boucle marchande autour de la place G. Archimède et être repensée comme un cœur de ville attractif commercialement.

## 2.2.2.6. Santé, accès au soin et prévention

### ▶ SYNTHESE DES GRANDS ENJEUX

- Déployer des dispositifs d'accompagnement à la santé (maison de santé, bus santé, ateliers santé jeunes)
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et des publics fragiles.
- Renforcer les impacts de la mise en œuvre de la réforme des Services Autonomie à Domicile

### ▶ DETAIL DES GRANDS ENJEUX

L'urbanisation dégradée du centre bourg se traduit également par une nécessaire amélioration des réseaux et en particulier du système d'assainissement collectif et de raccordement des logements au réseau. Les STEP sont sous dimensionnées, ce qui crée des problèmes récurrents d'assainissement dans le quartier de Cocoyer.

Pour qualifier l'accès aux soins dans la commune, la ville a fait appel à un AMO pour l'aider dans la mise en place d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur la demande de l'ARS en 2021. Avec 8 médecins généralistes, 37 infirmiers, 25 kinés et 1 orthoptiste sur le territoire en 2021<sup>2</sup>; il s'avère que **le nombre de patients par médecin généraliste est inférieur à la moyenne régionale mais légèrement supérieure aux niveaux nationaux :**

Catégorie	Ter.	Dép.	Rég.	Fr.
Médecins spécialistes en médecine générale	1593	1735	1735	1549
Infirmiers	85	70	70	285
Masseur-kinésithérapeute	144	154	154	200
Orthophonistes	0*	71	71	74
Orthoptistes	0	657	657	698

Données SNDS (juin 2021)

Eloignée des principaux centres médicaux, Morne-à-l'Eau souffre de la sollicitation croissante de ses professionnels de santé et d'un manque d'information quant aux problématiques de santé publique rencontrées à l'échelle régionale. Ce diagnostic conclu qu'une maison de santé pluriprofessionnels serait une opportunité pour la commune.

La commune a un CCAS, positionné au centre bourg pour le rendre accessible. Son organisation d'accueil se fait par guichets thématiques. Il propose à sa population des offres de service diversifiées :

- Des prestations légales en collaboration avec le Conseil Départemental
- Des prestations extra légales : aides en nature, aides financières, micro- crédit personnel, participation à l'accès au logement, la santé et la prévention

La commune dispose également d'une maison France Service pour permettre un guichet d'accès aux droits à ses administrés.

<sup>2</sup> Selon le diagnostic territorial de la maison de santé de MAE

### 2.2.3. Portraits de quartiers

#### 2.2.3.1. Centre-Bourg



Le centre-bourg constitue le cœur administratif de Morne-à-l'Eau, notamment avec la mairie implantée à cet endroit. Le lieu joue également un rôle central dans la vie locale en servant de point de rencontre institutionnel et d'animation communautaire.

#### Attractivité du territoire, développement économique et emploi

L'économie locale rencontre des difficultés structurelles : taux de chômage élevé, dynamisme commercial limité, vacance de locaux et faible attractivité du centre-ville. Le vieillissement démographique et la décroissance de la population accentuent ces fragilités.

Dans ce contexte, plusieurs projets structurants visent à renforcer l'attractivité et le rayonnement du quartier :

- La requalification de la rue René Achille Bois-Neuf, artère commerciale majeure, menée par la SEMAG, qui permettra d'améliorer l'accessibilité piétonne, de sécuriser les circulations et de valoriser le commerce de proximité
- Le projet d'espace culturel et médiathèque, en cours de travaux entre le stade Pierre Monerville et la place Gerly Archimède, accompagné d'un parking et d'une requalification des espaces publics
- La mise en valeur du patrimoine historique et architectural du centre-bourg participe également de la cohésion et de l'identité collective : l'église Saint-André, classée monument historique, nécessite un aménagement de son parvis et une sécurisation piétonne de ses abords, les traces de l'histoire coloniale et de l'esclavage, encore visibles dans le quartier, méritent d'être racontées et valorisées par des parcours historiques et une signalétique adaptée, et les cases créoles, éléments emblématiques du patrimoine bâti, doivent être entretenues et réhabilitées pour renforcer l'identité architecturale locale.

Enjeux :

- Recomposer l'offre commerçante / économique (dont les rez-de-chaussée commerciaux), articulation patrimoine, commerces et habitat

#### Cohésion sociale et participation citoyenne

Le centre-bourg bénéficie d'un tissu social engagé, notamment sur le plan associatif et culturel, mais qui reste marqué par un besoin de meilleure structuration et de coordination inter-associative. Une logique « d'aller vers » apparaît nécessaire afin de toucher les publics isolés.

- Renforcer le rôle de centralité intergénérationnelle de la place à travers des projets inclusifs et visibles

- Mobiliser les acteurs associatifs et citoyens pour renforcer le développement de projets

### **Renouvellement urbain et cadre de vie**

Des actions structurantes sont déjà engagées : une dynamique est enclenchée dans le cadre du dispositif **Petites Villes de Demain (PVD)**, les priorités de renouvellement sont inscrites dans l'**ORT** et bénéficient de l'appui de l'**EPF** pour l'identification des fonciers stratégiques. Le projet **Cœur de Gripon** s'impose comme le levier central pour recomposer le tissu urbain et valoriser les espaces publics.

Sur le plan des mobilités et du cadre de vie, plusieurs problématiques persistent :

- Les trottoirs, bien que larges en cœur de bourg, restent entravés par la présence de caniveaux, et les cheminements piétons deviennent inexistant à mesure que l'on s'éloigne du centre
- Le stationnement sauvage et les obstacles sur les voiries compliquent la circulation piétonne
- Les liaisons douces entre Cocoyer et le centre-bourg doivent être améliorées (signalétique, cheminements, maillage piétonnier)

Des axes d'amélioration sont identifiés :

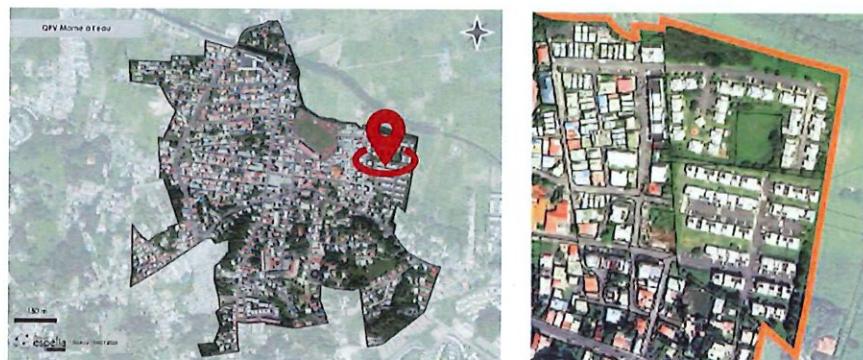
- Lutter contre la vacance et cibler les dents creuses et zones dégradées pour des opérations court terme, dans une logique paysagère et de vie sociale (opérations portées par l'**EPF Terres Caraïbes**)
- Travailler les continuités piétonnes entre centralité, quartiers et équipements publics (Cocoyer, Canal, Diado)
- Appuyer la mise en œuvre rapide du projet MAC (Maison des Associations et de la Culture), avec un suivi renforcé de son chantier

### **Santé**

Le centre-bourg de Morne-à-l'Eau dispose d'une offre de soins diversifiée, incluant des cabinets de soins ambulatoires (médecins généralistes et spécialistes, laboratoires, radiologie, pharmaciens, paramédicaux) ainsi que des interventions à domicile, garantissant une accessibilité de proximité aux soins primaires

Par ailleurs, la population mornalienne se distingue par son profil âgé et en stagnation démographique, ce qui accentue les besoins en termes de maintien à domicile, de prévention santé et d'adaptation des politiques sanitaires à un public vieillissant.

### 2.2.3.2. Cocoyer



Le quartier de Cocoyer est situé en périphérie du centre-bourg et bénéficie d'une position stratégique par sa proximité avec celui-ci. S'il dispose d'un potentiel de connexion piétonne et cyclable déjà amorcé, des aménagements complémentaires sont nécessaires pour renforcer son intégration et améliorer son accessibilité.

#### Attractivité du territoire, développement économique et emploi

Identifié comme une « ville dans la ville », Cocoyer concentre environ 300 familles et bénéficie d'un fort sentiment d'appartenance de ses habitants. Toutefois, ce tissu social autonome souffre d'un enclavement fonctionnel et institutionnel.

Le quartier dispose d'atouts en devenir pour soutenir l'insertion sociale et professionnelle de ses habitants. La maison de quartier, en cours de rénovation avec un accompagnement de la SEMAG, constitue un levier majeur. Située en proximité de la Maison France Services, elle complètera l'offre de proximité en matière de services par un pôle de cohésion sociale et intergénérationnelle. Elle intégrera notamment un studio d'enregistrement.

Des propositions émanant des acteurs locaux visent à développer des activités à dimension professionnelle (studio audiovisuel, ateliers de prothésie ongulaire, formations courtes). Ces initiatives contribuent à diversifier les opportunités d'insertion, en particulier pour la jeunesse, et renforcent l'attractivité du quartier par la présence d'un lieu fédérateur dédié à la formation et à l'accompagnement.

#### Cohésion sociale et participation citoyenne



Le développement de la cohésion sociale à Cocoyer repose sur la capacité à structurer une offre d'activités éducatives, culturelles et sociales accessible à l'ensemble des habitants. La maison de quartier rénovée sera l'outil central de cette dynamique. Elle permettra de :

- Soutenir les initiatives associatives (culture, insertion, accompagnement social)

- Développer l'aide aux devoirs et l'accompagnement éducatif
- Favoriser le lien intergénérationnel entre jeunes et aînés
- Développer des activités pour les jeunes, en palliant la rupture de communication entre ce public et le monde associatif
- Renforcer l'accès à l'information sur les droits sociaux et les dispositifs de soutien
- Accueillir des médiateurs de quartier

Cette structuration renforcera la participation citoyenne et la vie associative, et doit permettre de répondre à l'attente d'un lieu de rassemblement à l'échelle du quartier.

#### **Renouvellement urbain et cadre de vie**

Le quartier fait face à plusieurs enjeux majeurs liés au bâti et au cadre de vie :

- Un parc de logements mixte mais dégradé, marqué par la vacance, la suroccupation et des tensions d'usage,
- La présence de dents creuses et d'espaces délaissés (notamment autour du stade et du canal), encore non pris en charge ou sans portage opérationnel depuis la nouvelle mandature,
- Un assainissement défaillant, avec une station sous-dimensionnée, qui pèse sur le fonctionnement urbain.

La **présence récurrente de dépôts sauvages**, notamment autour des points de collecte des ordures ménagères, nuit à l'environnement et à l'image du quartier. Ce phénomène, alimenté par des apports extérieurs, nécessite une sensibilisation accrue des habitants ainsi qu'une réflexion sur les dispositifs de collecte et de traitement des déchets.

L'émergence de **projets de jardins partagés** illustre une volonté citoyenne d'appropriation des espaces collectifs. La mise en œuvre de ce projet suppose toutefois l'identification d'un partenaire en capacité d'assurer l'animation, l'entretien et la pérennité du site.

Enfin, le quartier bénéficie d'une pratique déjà existante de mobilité douce (piétonne et cyclable) reliant Cocoyer au centre-bourg. Le renforcement de cette dynamique passera par l'amélioration des voiries, la sécurisation des circulations et l'aménagement de trottoirs, contribuant à une meilleure intégration urbaine et à la valorisation du cadre de vie.

#### **Santé**

Les besoins exprimés par les habitants mettent en évidence un enjeu fort d'accès à la santé et à l'accompagnement médico-social. La maison de quartier pourrait jouer un rôle central en tant que lieu de diffusion d'informations relatives à la prévention, à l'accès aux soins et aux aides sociales.

Au-delà des problématiques de santé physique, les enjeux de santé mentale, d'isolement et de fragilités sociales sont particulièrement présents. Le développement d'actions de prévention, de sensibilisation à la nutrition et d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité apparaît comme une priorité. Ces interventions devront s'inscrire dans une logique de coordination avec les acteurs institutionnels et associatifs de la santé et du médico-social.

### 2.2.3.3. Pointe-à-Retz



Le quartier Pointe-à-Retz se caractérise par la présence d'anciens aménagements industriels liés à la production sucrière, dont subsistent plusieurs éléments bâtis d'intérêt patrimonial. Situé en zone de mangrove, il est aujourd'hui marqué par une dynamique écologique forte avec une reconquête progressive de la nature sur les anciennes friches. Ce secteur présente ainsi des enjeux conjoints de préservation environnementale et de valorisation du patrimoine bâti, à intégrer dans les politiques locales d'aménagement et de développement.

#### Attractivité du territoire, développement économique et emploi

Le quartier de Pointe-à-Retz dispose de plusieurs structures et dispositifs pouvant contribuer au développement économique et à l'insertion. Le centre social héberge notamment un accueil de l'Adie, permettant l'accompagnement et le financement des créateurs d'entreprises. Toutefois, ces dispositifs restent insuffisamment valorisés et gagneraient à être mieux articulés entre eux pour renforcer leur efficacité et leur visibilité auprès des habitants.

#### Cohésion sociale et participation citoyenne

Le quartier est marqué par une vie associative et sociale déjà structurée, avec plusieurs associations et équipements actifs. La crèche Paradi a ti Moun joue un rôle central dans l'accueil et l'accompagnement des enfants, en proposant :

- Un accueil périscolaire sur la pause méridienne (répondant à la problématique des enfants qui devaient parfois manger seuls devant la grille des écoles car sans accès à la cantine et habitant trop loin)
- Une garde en soirée et durant les petites vacances
- Des dispositifs pour collégiens tels que « Sac'Ados », favorisant la pratique sportive et culturelle en partenariat avec le centre social

Le centre social de Pointe-à-Retz se positionne dans une dynamique de cohésion sociale, d'écoute et d'animation du quartier. Ces initiatives renforcent les solidarités locales et la parentalité, et contribuent à prévenir l'isolement. Toutefois, un **besoin de lieux spécifiques pour l'accueil des jeunes collégiens et lycéens** demeure exprimé, notamment à travers le **développement d'activités sportives**.

#### Renouvellement urbain et cadre de vie

Le quartier de Pointe-à-Retz est confronté à plusieurs problématiques urbaines et environnementales.

- L'écoulement des eaux pluviales constitue un enjeu majeur : historiquement assuré par des venelles, il a été perturbé par l'urbanisation et les transformations successives du secteur. Une réflexion globale sur la gestion de l'eau doit être intégrée dans les actions de renouvellement urbain.

- Le quartier compte **de nombreuses maisons délabrées ou abandonnées**, ce qui accentue un phénomène de dégradation progressive. Des actions de réhabilitation ou de renouvellement doivent être envisagées pour enrayer cette dynamique.



- L'amélioration des continuités douces vers le centre-bourg** (aménagement de trottoirs, sécurisation des voiries, accessibilité pour tous) est indispensable afin de sécuriser les circulations et de renforcer le lien fonctionnel avec le reste de la commune.
- La valorisation des jardins créoles**, en mobilisant les habitants autour de la mise en valeur de ce patrimoine paysager et alimentaire, représente un levier de dynamisation sociale et environnementale.

## Santé

Le quartier dispose d'un pôle santé intégré au centre social, mais celui-ci souffre d'un manque de visibilité et de mise en réseau avec les autres acteurs médico-sociaux du territoire. Ce déficit d'articulation limite son impact auprès des habitants, notamment ceux en situation de fragilité ou d'isolement.

Les besoins identifiés concernent la prévention, l'accompagnement médico-social et la lutte contre les inégalités d'accès aux soins. La mobilisation des équipements existants et leur meilleure coordination avec les acteurs du secteur (santé, médico-social, ESS, associations) constituent un enjeu prioritaire pour améliorer l'accès aux parcours de soins et à la prévention dans le quartier.

#### 2.2.3.4. Brion



Le quartier de Brion est un lieu-dit résidentiel, faisant partie intégrante de la trame urbaine de la commune. Il s'inscrit dans une zone urbanisée en continuité avec le centre communal et se distingue par une insertion discrète dans le tissu local, sans infrastructures ou aménagements d'envergure. Pourtant, il demeure mal relié au centre-bourg, notamment en termes de mobilités douces.

##### Attractivité du territoire, développement économique et emploi

Pas de données spécifiques à ce jour sur le volet

##### Cohésion sociale et participation citoyenne

Le quartier de Brion exprime un **besoin fort en médiateurs de quartier et en structures associatives capables de fédérer les habitants** et de soutenir le vivre ensemble.

Par ailleurs, l'**accompagnement des personnes en situation d'isolement** apparaît comme un enjeu majeur : personnes en précarité, familles monoparentales, personnes âgées ou encore publics allophones.

Un projet de dojo est actuellement à l'étude dans les bâtiments de l'ancienne école Pierre Foucan. Cet équipement pourrait constituer un levier structurant pour le développement d'activités sportives et la consolidation du lien social.

##### Renouvellement urbain et cadre de vie

Le quartier de Brion est marqué par une situation d'isolement topographique, en raison de la présence d'un morne qui le sépare du reste de la ville. Ses accès sont limités et insuffisamment aménagés, ce qui pose des difficultés majeures en matière de mobilité et de sécurisation, notamment pour les piétons.

La sécurisation des enfants est un enjeu particulièrement souligné : absence de trottoirs le long des routes et localisation des écoles en partie basse de la ville exposent les élèves à des risques accrus lors de leurs trajets.

Sur le plan environnemental, des **besoins spécifiques en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales** sont identifiés. Les phénomènes pluvieux importants entraînent régulièrement des ruissellements et des inondations fortes, rendant indispensable une anticipation accrue et des aménagements adaptés.

##### Santé

Pas de données spécifiques à ce jour sur le volet

## Partie II

# Stratégie

# 3. SYNTHESE DES ENJEUX A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

## 3.1. Méthodologie

La stratégie a été établie à partir des éléments de diagnostics, soumis par la suite au regard du COTECH puis du COPIL. Ce dernier a permis d'enrichir la stratégie avec une vision stratégique, confortée par la tenue des ateliers des 22 et 23 septembre (voir annexe Rapport de concertation).

Les ateliers ont permis aux participants de définir, en un mot ou une idée, ce que représente pour eux le Contrat de Ville.

Les termes recueillis : cohésion, coopération, solidarité, transversalité, innovation, égalité des chances, qualité de vie, projet de territoire... traduisent une vision partagée d'un développement plus juste, plus intégré et plus humain.

Ces mots, à la fois simples et puissants, ont servi de boussole pour la structuration de la stratégie intercommunale. Chaque axe du contrat de ville traduit une partie de cette vision collective.



Le fruit des échanges en atelier a ensuite été restituée et revue par le COTECH une seconde fois afin d'aboutir à la présente version.

## 3.2. Déclinaison de la stratégie

Si les contrats de ville doivent aborder les trois thématiques pilier définis par la loi, la stratégie adoptée pour le Contrat de Ville 2025-2030 de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre s'appuie sur une vision partagée et priorisée en précisant certaines afin de répondre au mieux à des enjeux prégnants du territoire :

- La **cohésion sociale** : le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire
  - Cette thématique a été divisée en deux afin de laisser place à un axe dédié aux actions en faveur de l'enfance, la jeunesse, l'éducation et de la parentalité.

- **Le renouvellement urbain et le cadre de vie** : le contrat de ville programme la réhabilitation ou la reconstruction de logements sociaux, le soutien aux copropriétés et l'accession à la propriété, la réalisation d'équipements collectifs et le développement de l'attractivité des quartiers
  - Ces deux thématiques ont été traitées séparément au sein d'axes différents (attractivité notamment). L'objectif est de renforcer l'attractivité des centralités, de promouvoir la nature en ville et d'améliorer la qualité de vie des habitants, en cohérence avec les démarches Petites Villes de Demain, ORT et PLH
  - L'environnement, la prévention des risques, la nature en ville et la transition écologique y sont pleinement intégrés.
- **Le développement économique et l'emploi** : Cet axe soutient l'insertion, l'emploi, la formation et l'entreprenariat pour les habitants par la mobilisation du service public de l'emploi, la formation aux métiers d'avenir et le soutien à l'entrepreneuriat local et solidaire. Il s'appuie sur les ressources et atouts du territoire (agriculture, patrimoine, art et culture, économie circulaire, tourisme durable, ...) pour créer un développement économique inclusif et ancré localement.
  - Cet axe a été traité tel quel.
- **La santé et la prévention** : la thématique santé y est un axe clairement identifié et à part entière afin de répondre aux enjeux spécifiques sur le territoire.

L'ensemble de la stratégie repose sur des principes transversaux : co-construction, solidarité, égalité des chances, transversalité des politiques publiques et équité territoriale. Elle ambitionne de faire du Nord Grande-Terre un territoire de coopération et d'innovation sociale, où les habitants des quartiers prioritaires participent pleinement à la transformation de leur cadre de vie.

### 3.2.1. Attractivité du territoire, développement économique et emploi

**Les politiques publiques pour y répondre : emploi, insertion et formation, développement de l'Economie Social et Solidaire, accompagnement au développement des entreprises et de l'entreprenariat, réalisation d'équipements collectifs et enjeux d'attractivité, via les dispositifs du service public de l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers**

Enjeux	Défis
<b>Valoriser les ressources locales et structurer une économie de proximité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la mobilité et l'accès aux services (commerces, équipements)</li> <li>• Miser sur la formation et l'innovation</li> <li>• Réactiver les polarités commerciales</li> <li>• Lutter contre la vacance commerciale et requalifier les espaces publics de centralité</li> </ul>
<b>Structurer et accompagner l'emploi et le développement économique, notamment pour les jeunes et les publics éloignés de l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'entrepreneuriat et le commerce local et solidaire</li> <li>• Soutenir les micro-initiatives économiques</li> <li>• Mettre en place des boutiques éphémères ou des tiers-lieux économiques</li> </ul>

- |   |   |
|---|---|
| <b>Mettre en valeur les potentiels culturels et historiques à visée touristique</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le patrimoine et renforcer l'identité culturelle</li> <li>• Développer un tourisme durable</li> <li>• Favoriser l'émergence d'emplois culturels ou touristiques</li> </ul> |
|---|---|

### 3.2.2. Cohésion sociale, participation citoyenne

**Les politiques publiques pour y répondre : Soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire :participation citoyenne, accompagnement des associations, accès aux droits, sport, culture.**

Enjeux	Défis
<b>Favoriser la participation citoyenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre l'expression de tous les habitants et leur participation active à la vie du quartier</li> <li>• Atteindre les publics les plus éloignés, isolés</li> </ul>
<b>Soutenir la structuration du tissu associatif local déjà très dynamique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer un véritable réseau et favoriser son action sur le terrain</li> <li>• Accompagner les acteurs dans leur capacité d'action</li> </ul>
<b>Mobiliser les acteurs associatifs et renforcer le lien social</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre l'isolement des publics vulnérables</li> <li>• Faire des maisons de quartier de véritables lieux de d'accueil, de relai et d'orientation</li> <li>• Encourager les initiatives associatives ou collectives</li> </ul>
<b>Garantir l'accès aux droits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir l'accès aux droits et aux services pour tous les publics</li> <li>• Favoriser l'aller-vers et renforcer la visibilité et lisibilité de l'offre de services publics ou associatifs dans les QPV</li> <li>• Lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme</li> </ul>

### 3.2.3. Focus enfance, jeunesse et éducation

**Les politiques publiques pour y répondre : stratégie de petite enfance, parentalité, Réussite éducative, sport et culture.**

Enjeux	Défis
<b>Soutenir les parents dans leur rôle éducatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'accueil et l'accompagnement de la petite enfance</li> <li>Structurer un réseau territorial de soutien à la parentalité et déployer des projets ou actions d'accompagnement innovants</li> </ul>
<b>Répondre aux besoins d'accompagnement à la scolarité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la réussite éducative et renforcer les offres de programme de réussite éducative PRE ou contrat local d'accompagnement à la scolarité CLAS</li> <li>Repérer et accompagner les jeunes en risque de décrochage</li> </ul>
<b>Ouvrir les possibles des enfants et des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir un accès aux pratiques sportives et culturelles</li> </ul>
<b>Recréer du lien intergénérationnel entre les jeunes et les ainés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmettre et créer du lien entre les générations</li> <li>Faciliter la mise en œuvre de programmes intergénérationnels</li> </ul>

### 3.2.4. Renouvellement urbain et cadre de vie

**Les politiques publiques pour y répondre : Réhabilitation ou reconstruction de logements sociaux, soutien aux copropriétés et accession à la propriété, cadre de vie, espaces publics, écocitoyenneté, environnement et risques, CLSPD, ...**

Enjeux	Défis
<b>Dynamiser les QPV</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Requalifier et redynamiser les quartiers</li> <li>Mobiliser l'ensemble des dispositifs / programmes déjà existants</li> <li>Prioriser les interventions dans les secteurs stratégiques des QPV</li> </ul>
<b>Garantir un habitat digne et adapté pour tous</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer un habitat inclusif et solidaire</li> <li>Protéger les personnes dont l'habitat est source de vulnérabilité</li> </ul>
<b>Offrir un cadre de vie agréable et résilient</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le cadre de vie dans les quartiers</li> <li>Faciliter la mobilité multimodale et les déplacements de proximité</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des dispositifs innovants</li> <li>• Renforcer la nature en ville et la (re)végétalisation</li> </ul>
<b>Garantir la tranquillité publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la tranquillité publique et la médiation</li> </ul>

### 3.2.5. Santé

**Les politiques publiques pour y répondre : prévention, parcours de soins, nutrition, santé mentale, accompagnement médico-social, personnes en situation d'isolement et de fragilités**

Enjeux	Défis
<b>Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la présence et la coordination des acteurs de santé de proximité</li> <li>• Développer la prévention intégrée et la coordination territoriale</li> <li>• Coordonner et accélérer les actions du CLS intercommunal</li> </ul>
<b>Prévenir, informer et agir pour la santé de tous les publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la santé des femmes et la prévention dès le plus jeune âge</li> <li>• Prévenir les maladies chroniques et promouvoir la santé durable</li> <li>• Renforcer la place du sport et sa pratique dans la politique de santé</li> </ul>
<b>Prévenir les troubles psychiques et les addictions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la santé mentale et prévenir les conduites à risque</li> <li>• Former les acteurs de proximité à la détection et à la prise en charge précoce</li> </ul>
<b>Favoriser l'autonomie, le bien-vieillir et la solidarité intergénérationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux accompagner le vieillissement et l'isolement des personnes âgées</li> <li>• Renforcer le maintien à domicile et garantir l'autonomie des personnes</li> </ul>

# 4. GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du Contrat de ville a pour objectif d'assurer la coordination entre les partenaires institutionnels, les acteurs locaux et les habitants, afin de garantir une mise en œuvre concertée et un suivi partagé des actions.

## 4.1. Piloter au niveau intercommunal de manière transparente et coordonnée

La gouvernance du contrat de ville repose sur une organisation articulée autour de plusieurs instances complémentaires, permettant d'assurer la cohérence stratégique, le pilotage opérationnel et le suivi territorial des actions menées sur les communes du Moule et de Morne-à-l'Eau.

Le pilotage intercommunal s'adosse aux démarches existantes à l'échelle du Nord Grande Terre (CRTE, ORT, PVD, PILHI, CLS, etc.) et doit permettre d'articuler les dynamiques territoriales des deux communes.

### ► COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage constitue l'instance politique de référence du contrat de ville intercommunal. Il fixe les grandes orientations, valide et assure le suivi stratégique du partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT), les communes signataires (Le Moule et Morne-à-l'Eau), l'État et l'ensemble des partenaires institutionnels.

#### Rôles et missions :

- Définir les orientations stratégiques et les priorités du contrat de ville pour le territoire intercommunal ;
- Valider les bilans annuels et les programmes d'actions proposés par le comité technique ;
- Examiner les résultats des évaluations et formuler des recommandations d'ajustement du contrat ;
- Assurer la cohérence entre les politiques publiques (urbaines, sociales, éducatives, économiques, environnementales) et les actions du contrat de ville ;
- Favoriser le dialogue politique entre les partenaires institutionnels, les élus locaux et les représentants des habitants.

#### Composition :

- Le préfet de la Guadeloupe ou son représentant
- Le Président de la CANGT
- Les maires des communes du Moule et de Morne-à-l'Eau
- Les élus référents Politique de la ville
- Les représentants des principaux partenaires signataires
- Les conseils citoyens des communes concernées

#### Fonctionnement :

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet et le Président de la CANGT. Il se réunit au moins une fois par an, et chaque fois que nécessaire, à l'initiative des coprésidents ou à la demande d'un partenaire signataire.

Les conclusions du comité de pilotage orientent les travaux du comité technique et des comités de suivi.

### ● COMITE TECHNIQUE

Le comité technique constitue l'instance opérationnelle et de coordination du contrat de ville. Il assure la mise en œuvre, le suivi technique et la cohérence des actions menées dans le cadre du contrat à l'échelle intercommunale et communale.

#### Rôles et missions :

- Assurer la coordination opérationnelle des projets inscrits dans le contrat de ville ;
- Suivre la programmation annuelle (AAP, subventions, réalisations) et préparer les bilans techniques et financiers ;
- Identifier les difficultés de mise en œuvre, proposer des ajustements et mutualiser les bonnes pratiques ;
- Préparer les travaux du comité de pilotage et alimenter ses décisions par des éléments d'analyse et d'évaluation ;
- Animer la dynamique de partenariat entre les services de la CANGT, des communes et des partenaires institutionnels ;
- Contribuer à la capitalisation des réussites et à la diffusion des innovations locales.

#### Composition :

- Les services de la CANGT en charge de la politique de la ville et des politiques sectorielles associées
- Les services municipaux du Moule et de Morne-à-l'Eau
- Les référents techniques des partenaires institutionnels (État, CAF, Département, bailleurs, etc.)

#### Fonctionnement :

Le comité technique est animé par la CANGT, en lien étroit avec les communes. Il se réunit au minimum trois fois par an, et chaque fois que nécessaire selon l'actualité du contrat (lancement d'AAP, suivi d'évaluation, préparation du COPIL).

Ses comptes rendus sont transmis aux membres du comité de pilotage et aux comités de suivi.

### ● COMITES DE SUIVI

#### (i) COMITE DE SUIVI COMMUNAL

Les comités de suivi communaux constituent les instances de proximité. Ils assurent le lien entre la stratégie intercommunale et les réalités du terrain, notamment via les associations, les opérateurs de terrain du périmètre communal.

Leur rôle est de :

- Suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions menées sur le territoire communal
- Assurer un dialogue régulier avec les acteurs de terrain
- Faire le lien avec les élus notamment lors des conseils municipaux (avis favorable sur les projets retenus)

**Fonctionnement** : au moins deux fois par an et selon les besoins liés à l'actualité des projets

(ii) COMITE DE SUIVI INTERCOMMUNAL

Le comité de suivi intercommunal a vocation à examiner les actions et projets portés à l'échelle des deux communes. Il veille à la cohérence globale des interventions et au respect des objectifs transversaux du contrat de ville , les opérateurs de terrain du périmètre intercommunal (les acteurs présents sur les 2 communes).

Ses missions sont de :

- Coordonner les actions mutualisées ou intercommunales
- Suivre les opérateurs intervenant les deux communes
- Harmoniser les pratiques et les calendriers de mise en œuvre

**Composition** : représentants des deux communes, services de la CANGT, partenaires techniques concernés.

**Fonctionnement** : selon l'avancement des projets intercommunaux.

(iii) COMITE DE SUIVI DES APPELS A PROJET

Ces comités constituent les instances techniques de pilotage de la programmation annuelle du contrat de ville.

Ils réunissent l'ensemble des partenaires financeurs et ont pour principales missions :

- D'examiner les propositions de projets soumises dans le cadre de l'AAP annuel
- D'arrêter les enveloppes financières mobilisées par chaque partenaire
- De valider la programmation de l'année N, avant présentation en comité territorial

**Fonctionnement** : annuel, en lien avec les appels à projet du contrat de ville

● COMITE TERRITORIAL

Instance centrale d'animation et de coordination, le Comité territorial regroupe la CANGT et les communes signataires.

Il assure le pilotage stratégique et l'ajustement du contrat dans le temps.

Ses missions principales sont :

- Assurer un suivi technique partagé de la mise en œuvre du contrat
- Capitaliser et diffuser les réussites
- Identifier les points de vigilance et les leviers d'amélioration afin d'ajuster le contrat de ville dans le temps en fonction des évaluations et des besoins identifiés,
- Définir un calendrier partagé de suivi et les modalités de communication pour les réunions techniques

**Composition** : communes et CANGT : référents développement économique, CLS, habitat et cadre de vie

**Fonctionnement** : deux réunions annuelles (juin et novembre).

## COMMISSIONS AD HOC DE LA CANGT

Deux commissions spécifiques, la **Commission solidarité** et la **Commission politique de la ville** (à créer) sont les instances politiques de la CANGT qui assurent le lien entre la gouvernance technique du Contrat de Ville et les instances politiques communautaires.

Elles ont pour mission de présenter les travaux du contrat de ville auprès des autres élus.

**Composition :** élus référents du Moule, de Morne à l'Eau et de la CANGT

## 4.2. Développer une animation territoriale continue et participative

L'animation territoriale est essentielle pour garantir la dynamique collective du contrat de ville. Elle repose sur des modalités participatives régulières, favorisant la concertation entre les acteurs institutionnels, les partenaires locaux et les habitants :

- L'organisation d'ateliers thématiques et de temps de restitution permettant un suivi partagé des actions et l'ajustement des priorités ;
- La concertation régulière avec les habitants (notamment à travers le Conseil citoyen), partenaires et acteurs du territoire, pour garantir leur adhésion et leur participation active aux décisions ;

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine rend **obligatoire**, dans son article 7, la **création des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** (QPV), instituant la co-construction comme principe fondateur de cette politique.

Les habitants, mais aussi les acteurs locaux, sont désormais pleinement associés au processus partenarial par leur participation aux instances de pilotage du contrat de ville.

Les conseils citoyens visent à :

- 1- **Favoriser l'expression de la parole des habitants aux côtés des acteurs institutionnels**, notamment ceux qui sont les plus éloignés des processus traditionnels de participation
- 2- **Prendre en compte leur expertise d'usage dans le cadre de la politique de la ville** : ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle à toutes les étapes et sur l'ensemble de ses volets
- 3- **Stimuler et appuyer les initiatives participatives**

- La mise en œuvre d'initiatives locales adaptées à chaque commune :
  - À Morne-à-l'Eau, la tenue d'un Forum citoyen favorisant l'expression et la co-construction des projets ;
  - Au Moule, la réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des habitants pour évaluer les actions et recueillir les besoins émergents.

Cette animation territoriale, soutenue par la CANGT et les communes, vise à entretenir un dialogue permanent entre institutions, partenaires et habitants, et à renforcer le sentiment d'appartenance et la mobilisation citoyenne autour du contrat de ville.

### **4.3. Créer une gouvernance partenariale ouverte et engagée**

Les institutions et partenaires publics (État, ARS, CAF, DEAL, Rectorat, France Travail, Département, etc.) ainsi que les opérateurs locaux (bailleurs sociaux, CCAS, établissements publics) participent aux instances de pilotage, notamment au Comité de pilotage (COPIL).

Les associations de terrain sont pleinement intégrées aux comités de suivi, pour contribuer à la mise en œuvre opérationnelle et à l'adaptation des actions aux besoins locaux.

Enfin, la participation des habitants, à travers les conseils citoyens, les habitants-relais et les conseils de quartier garantit une gouvernance ouverte et ancrée dans la réalité des territoires.

### **4.4. Assurer la visibilité et la lisibilité du Contrat de Ville dans les quartiers**

Une stratégie de communication dédiée sera développée afin de mieux faire connaître les actions engagées et de renforcer l'adhésion des publics concernés.

Elle s'appuiera sur la diffusion de supports d'information clairs et accessibles, valorisant les acteurs et les projets menés dans les quartiers prioritaires.

Des dispositifs de valorisation (expositions, témoignages, événements, publications locales) permettront de mettre en lumière les initiatives concrètes et de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à la dynamique du contrat de ville.

### **4.5. Mettre en place un suivi-évaluation rigoureux, partagé et valorisant**

Le contrat de ville s'accompagne d'un dispositif de suivi et d'évaluation garantissant une lecture claire de sa mise en œuvre et de ses impacts sur les quartiers prioritaires.

Un tableau de bord d'indicateurs simples, tant quantitatifs que qualitatifs, permettra de mesurer l'avancement des actions, d'évaluer leur efficacité et de valoriser les résultats obtenus.

Ce suivi, partagé entre les partenaires, favorisera une culture commune de l'évaluation et constituera un outil d'aide à la décision pour ajuster les priorités et renforcer la pertinence des interventions.

## Partie III

# Plan d'actions

## 5. PLAN D'ACTIONS PAR AXE

### 5.1.1. Attractivité du territoire, développement économique et emploi

#### ► LES 5 ACTIONS CLES :

- Faciliter la mobilité et l'accès aux services (commerces, équipements)
- Miser sur la formation et l'innovation
- Soutenir l'entrepreneuriat et le commerce local et solidaire
- Valoriser le patrimoine et renforcer l'identité culturelle
- Développer un tourisme durable

#### 5.1.1.1. Faciliter la mobilité et l'accès aux services (commerces, équipements)

Axe	1 - Attractivité et développement économique	
Défi	Valoriser les ressources locales et structurer une économie de proximité	
Action n°	1.1	Faciliter la mobilité et l'accès aux services (commerces, équipements)
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
		<ul style="list-style-type: none"><li>• Une faible desserte des QPV, tant en transports en commun qu'en modes actifs (vélos, marche)</li></ul> <p>Objectif : Améliorer la desserte, la connectivité et l'accessibilité du territoire afin de favoriser l'inclusion et l'accès à l'emploi, à la formation et aux services essentiels.</p>
Actions partenariales	<b>Actions liées aux appels à projet</b>	
> Développer une offre de mobilité intercommunale adaptée (transports en commun, liaisons inter-QPV, navettes solidaires) > Etudier l'opportunité de tendre vers une gratuité "solidaire" des transports en commun pour des publics ciblés : à court terme, rendre la mobilité gratuite lors de manifestations locales en mobilisant les bus associatifs, afin de renforcer la participation des habitants aux événements culturels et économiques > Améliorer la signalétique et les cheminements doux (piétons, vélos, PMR) vers les pôles de services	Sans objet	
Bénéficiaires		

Habitants, commerçants

Lien avec d'autres actions ou dispositifs

CRTE / SCOT / Fonds vert mobilité / ADEME

Pilote de l'action	CANGT
Co-pilotes	0
Acteurs associés et partenaires	0

Importance	0
Calendrier	2027

Indicateurs d'avancement	Nb km de cheminements doux, usagers transport solidaire
--------------------------	---

Etat d'avancement	0
-------------------	---

#### 5.1.1.2. Miser sur la formation et l'innovation

Axe	1 - Attractivité et développement économique
Défi	Valoriser les ressources locales et structurer une économie de proximité
Action n°	Miser sur la formation et l'innovation
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreux jeunes ni en emploi ni en formation (NEETs)</li> <li>• Les perspectives de formation sur le territoire sont étroites et parfois peu connues</li> </ul> Objectif : Favoriser la montée en compétences des habitants et préparer les jeunes et demandeurs d'emploi aux filières d'avenir.	
<b>Actions partenariales</b>	<b>Actions liées aux appels à projet</b>
	Sans objet
<b>Bénéficiaires</b>	
Jeunes 800 jeunes NEET (16-29 ans) et tous publics	

### Lien avec d'autres actions ou dispositifs

PAT, programme de formation de la Direction de la Formation et de l'Insertion de MAE

Pilote de l'action	CANGT
Co-pilotes	0
Acteurs associés et partenaires	0

Importance	0
Calendrier	2027

Indicateurs d'avancement	Nb de jeunes formés, insertion post-formation
--------------------------	---

Etat d'avancement	0
-------------------	---

#### 5.1.1.3. Soutenir l'entrepreneuriat et le commerce local et solidaire

Axe	1 - Attractivité et développement économique
Défi	Structurer et accompagner l'emploi et le développement économique, notamment pour les jeunes et les publics éloignés de l'emploi
Action n°	1.3 Soutenir l'entrepreneuriat et le commerce local et solidaire

#### Besoins identifiés (issus du diagnostic)

- Il existe des initiatives de création d'activité mais faute d'accompagnement, ces projets ne peuvent voir le jour
  - Développement récent de micro-activités économiques à soutenir, création d'actions de la CANGT pour le développement économique et l'entrepreneuriat
- Objectif : Dynamiser l'économie de proximité et favoriser l'emploi par l'initiative locale.

Actions partenariales	Actions liées aux appels à projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Accompagner la création et le développement d'entreprises locales, soutenir les micro-initiatives économiques (vannerie, circuits courts, artisanat, ESS)</li> <li>&gt; Soutenir les commerces de proximité par des aides techniques et financières (modernisation, vitrines, circuits courts).</li> <li>&gt; Mettre en place des boutiques éphémères ou des tiers-lieux économiques en lien avec les actions de l'EPF et autres potentialités (canal des rotours, rdc vacants)</li> <li>&gt; Travailler sur la problématique des loyers pour lutter contre la vacance commerciale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Créer une cagnotte participative locale, alimentée par des contributions volontaires et solidaires, pour soutenir les porteurs de projets issus notamment des quartiers prioritaires.</li> <li>&gt; Créer un réseau d'entraide à l'entrepreneuriat en s'appuyant sur les acteurs économiques locaux (chambres consulaires, associations, collectivités, financeurs)</li> </ul>

> Déployer les actions portées par la CANGT en matière de développement économique et d'accompagnement à l'entrepreneuriat dans les QPV

#### Bénéficiaires

Entrepreneurs en QPV

Personnes en réinsertion

Entreprises type TPE Environ 150 TPE/microentreprises dans les QPV ; 50 porteurs de projets identifiés.

#### Lien avec d'autres actions ou dispositifs

Dév éco de la CANGT

Pilote de l'action	CANGT
Co-pilotes	0
Acteurs associés et partenaires	Collectivité, Région, ADIE, Etat, associations, CCI et CMA

Importance	1
Calendrier	2026

Indicateurs d'avancement	Nombre de projets reçus et sélectionnés Nombre de projets soutenus Pérennité des projets
--------------------------	--

Etat d'avancement	0
-------------------	---

#### 5.1.1.4. Valoriser le patrimoine et renforcer l'identité culturelle

Axe	1 - Attractivité et développement économique	
Défi	Mettre en valeur le potentiel culturel et historique à visée touristique	
Action n°	1.4	Valoriser le patrimoine et renforcer l'identité culturelle
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>La Ville du Moule est labélisée "Ville et Pays d'art et d'histoire" et souhaite poursuivre cette dynamique en s'appuyant sur la réflexion autour des modes d'habiter et sur la valorisation du patrimoine architectural et paysager</li> <li>Les deux communes bénéficient d'un riche patrimoine historique et paysager</li> </ul> Objectif : faire émerger des projets culturels partagés entre Morne-à-l'Eau et Le Moule		
Actions partenariales	<b>Actions liées aux appels à projet</b>	
> Mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et immatériel (sites historiques, traditions, mémoire locale).		> Soutenir les initiatives artistiques et culturelles dans les QPV (expositions, résidences, parcours patrimoine). > Encourager l'implication des habitants et des jeunes dans les projets culturels de valorisation du territoire.

	<p>&gt; Développer des outils de médiation culturelle (signalétique patrimoniale, circuits, événements participatifs)</p> <p>&gt; Mettre en valeur le souvenir des villes</p>
<b>Bénéficiaires</b>	
Visiteurs, touristes, locaux, opérateurs privés	
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>	
Ville & Pays d'art et d'histoire / DAC Guadeloupe	

Pilote de l'action	Commune	Importance	1
Co-pilotes	DAC Guadeloupe	Calendrier	2025-2035 (durée de la convention)
Acteurs associés et partenaires	Sites et cités remarquables		
Indicateurs d'avancement	Réhabilitation et valorisation des sites Nombre de visiteurs annuels	Etat d'avancement	0

#### 5.1.1.5. Développer un tourisme durable

Axe	1 - Attractivité et développement économique	
Défi	Mettre en valeur le potentiel culturel et historique à visée touristique	
Action n°	1.5	Développer un tourisme durable
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un taux de chômage compris entre 36,6% (Morne à l'Eau) et 41,1% (Le Moule)</li> </ul> <p>Objectif : Faire du tourisme un moteur de développement économique responsable et partagé.</p>
Actions partenariales	<b>Actions liées aux appels à projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Former aux métiers du patrimoine (guides conférenciers, hotellerie, accueil, BTP) et renforcer les dispositifs de chantier-école</li> <li>&gt; Soutenir la création d'activités touristiques locales (hébergements chez l'habitant, restauration, artisanat).</li> <li>&gt; Intégrer les habitants et les jeunes dans les projets touristiques (formation, accueil, animation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Encourager les liens entre culture, patrimoine et économie locale (marchés, circuits touristiques, événements)</li> <li>&gt; S'appuyer sur les produits du territoire (gastronomie, artisanat, etc.)</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>		

Jeunes, entrepreneurs, habitants

**Lien avec d'autres actions ou dispositifs**

0

Pilote de l'action	0
Co-pilotes	0
Acteurs associés et partenaires	CTIG et OTI CANGT / Région

Importance	0
Calendrier	0

Indicateurs d'avancement	0
--------------------------	---

Etat d'avancement	0
-------------------	---

## 5.1.2. Cohésion sociale, participation citoyenne

### ► LES 5 ACTIONS CLES :

Permettre l'expression de tous les habitants et leur participation active à la vie du quartier

Mobiliser les acteurs associatifs et renforcer le lien social

Lutter contre l'isolement des publics vulnérables

Faire des maisons de quartier de véritables lieux de relai / orientation / accueil

Garantir l'accès aux droits et aux services pour tous les publics, favoriser l'aller-vers

### 5.1.2.1. Permettre l'expression de tous les habitants et leur participation active à la vie du quartier

Axe	2 - Cohésion sociale et participation citoyenne			
Défi	Favoriser la participation citoyenne			
Action n°	2.1	Permettre l'expression de tous les habitants et leur participation active à la vie du quartier		
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficulté à recenser les besoins, à atteindre les publics des QPV</li> <li>Les Conseils citoyens, prévus par la loi de 2014 sur la Politique de la Ville, sont un outil clé pour renforcer la démocratie de proximité, favoriser la co-construction des projets et améliorer la relation entre habitants, associations et institutions. Aujourd'hui, ces instances sont absentes, même au Moule qui était déjà membre de la géographie prioritaire. Leur création est donc essentielle pour ancrer la parole des habitants dans la gouvernance du Contrat de Ville.</li> </ul> <p>&gt; Objectif : Donner une place centrale aux habitants dans la vie publique et la gouvernance du territoire.</p>				
Actions partenariales	Actions liées aux appels à projet			
	<p>&gt; Impulser la création des Conseils citoyens dans les QPV du Moule et de Morne-à-l'Eau.</p> <p>&gt; Fédérer un réseau de personnes ressources pour relayer les besoins et propositions des habitants (notamment via le dispositif d'adultes-relais)</p> <p>&gt; Animer la participation citoyenne à travers des rencontres, ateliers de concertation et démarches participatives locales.</p>			
<b>Bénéficiaires</b>				
Habitants des QPV : 6 500 habitants des QPV du Moule (4 121 hab.) et de Morne-à-l'Eau (2 401 hab.) associations et acteurs de terrain Intégrant collectivités et partenaires institutionnels (communes, EPCI, État), bénéficiant d'un dialogue structuré avec les habitants				
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>				
Forum citoyen (Morne à l'eau) et enquête de satisfaction (Moule)				

Pilote de l'action	CANGT et communes	Importance	1
Co-pilotes	0	Calendrier	2026
Acteurs	Bailleurs (lien TFPB)		

**associés et partenaires**

<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nb de conseils créés, nb de participants, fréquence réunions, nb de propositions intégrées	<b>Etat d'avancement</b>	0
---------------------------------	--	--------------------------	---

*5.1.2.2. Mobiliser les acteurs associatifs et renforcer le lien social*

Axe	2 - Cohésion sociale et participation citoyenne	
Défi	Soutenir la structuration du tissu associatif local déjà très dynamique	
Action n°	2.2	Mobiliser les acteurs associatifs et renforcer le lien social
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le tissu associatif est dense mais fragilisé par un manque de structuration, des moyens limités et une mutualisation à renforcer</li> </ul> <p>L'enjeu est de renforcer les capacités des associations existantes, de favoriser la création de nouvelles structures et de professionnaliser les acteurs associatifs, afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des habitants et participer au développement local.</p> <p>Objectif : Renforcer la capacité d'action des associations et leur rôle dans la cohésion sociale.</p>		
Actions partenariales	<b>Actions liées aux appels à projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Soutenir les associations sur les volets techniques et financiers (aide à la gestion, au montage de projets, à la recherche de financements), structurer le réseau associatif (accompagnement, mutualisation) et garantir la formation et la professionnalisation des bénévoles à des horaires adaptés à leur disponibilité</li> <li>&gt; Permettre la mise à disposition ou la réhabilitation de locaux à vocation associative pour favoriser l'activité et la visibilité des structures</li> <li>&gt; Favoriser l'émergence de tiers-lieux associatifs ouverts aux habitants et aux porteurs de projets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Faire des Maisons des associations de véritables couveuses de projets associatifs au service des quartiers</li> </ul>	
Bénéficiaires	Associations existantes des QPV (220 associations recensées) et du territoire intercommunal	

Porteurs de projets souhaitant créer une association  
Habitants des quartiers (jeunes, familles, seniors) en tant que bénéficiaires des projets des acteurs

**Lien avec d'autres actions ou dispositifs**

Union des associations (Morne à l'eau), FEVES, Guid'Asso (Ufolep/Dla)...

Pilote de l'action	CANGT et communes
Co-pilotes	0
Acteurs associés et partenaires	Bailleurs (lien TFPB)

Importance	0
Calendrier	2026

Indicateurs d'avancement	Nb d'assos accompagnées, mutualisations créées, part d'associationss financées
--------------------------	--

Etat d'avancement	0
-------------------	---

#### 5.1.2.3. Lutter contre l'isolement des publics vulnérables

Axe	2 - Cohésion sociale et participation citoyenne	
Défi	Mobiliser les acteurs associatifs et renforcer le lien social	
Action n°	2.3	Lutter contre l'isolement des publics vulnérables
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fort taux de familles monoparentales (en moyenne 58% dans les deux QPV)</li> <li>• Présence de publics vulnérables : personnes âgées, personnes précaires, jeunes NEET</li> </ul> Objectif : Lutter contre l'isolement, favoriser la mixité sociale et encourager les échanges intergénérationnels.		

Actions partenariales	Actions liées aux appels à projet
> Créer des équipements sportifs et culturels de proximité, supports d'activités communes et de rencontres.	> Lutter contre l'isolement des seniors à travers des actions de proximité, des sorties (exemple : à la découverte du territoire du Nord Grande Terre) des cafés-rencontres. > Développer des activités intergénérationnelles (exemple : jeu d'échec) et interculturelles (exemple : journées conviviales autour de la cuisine)

Bénéficiaires
Familles monoparentales : 59% à Morne à l'eau et 56,3% à Moule seniors : 1 800 personnes de +65 ans publics isolés

<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>
Schéma directeur des équipements sportifs de MAE

Pilote de	0	Importance	0
-----------	---	------------	---

<b>l'action</b>	
<b>Co-pilotes</b>	CAF, CCAS, ARS
<b>Acteurs associés et partenaires</b>	0

<b>Calendrier</b>	<b>2026</b>
-------------------	-------------

<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nb d'événements, fréquentation, retour bénéficiaires
<b>Etat d'avancement</b>	0

5.1.2.4. Faire des maisons de quartier de véritables lieux de relai / orientation / accueil

Axe	2 - Cohésion sociale et participation citoyenne
Défi	Mobiliser les acteurs associatifs et renforcer le lien social
Action n°	Faire des maisons de quartier de véritables lieux de relai / orientation / accueil
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des maisons de quartier à rénover / réactiver (ex. éco-quartier / maison de quartier de Cocoyer avec notamment un projet intergénérationnel nécessitant un portage politique)</li> <li>Manque d'espaces polyvalents adaptés (culture, formation, accompagnement, insertion)</li> </ul>
<b>Actions partenariales</b>	<b>Actions liées aux appels à projet</b>
> Réhabiliter ou adapter les maisons de quartier existantes (comme à Cocoyer au Moule) et en faire de véritables lieux de relais, d'accueil et d'orientation (permanences sociales, services publics, associations, salles identifiées destinées aux acteurs, ...)	> Accueillir des activités culturelles, éducatives et citoyennes, en lien avec les partenaires (CAF, Compagnons Bâtisseurs, DFI, bailleurs, etc.)
<b>Bénéficiaires</b>	
Associations et habitants de QPV	
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>	
0	

<b>Pilote de l'action</b>	CANGT, Compagnons bâtisseurs, les bailleurs sociaux, associations du quartier
<b>Co-pilotes</b>	services municipaux, les

<b>Importance</b>	<b>0</b>
<b>Calendrier</b>	<b>2027</b>

	partenaires (CAF, Conseil Départemental, Conseil Régional, services de l'Etat)	
<b>Acteurs associés et partenaires</b>	Bailleurs (lien TFPB)	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nb de sites rénovés, fréquentation, nb d'usagers	<b>Etat d'avancement</b> 0

5.1.2.5. Garantir l'accès aux droits et aux services pour tous les publics, favoriser l'aller-vers

Axe	2 - Cohésion sociale et participation citoyenne			
Défi	Garantir l'accès aux droits			
Action n°	Garantir l'accès aux droits et aux services pour tous les publics, favoriser l'aller-vers			
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Enjeu d'accès au droit : personnes isolées, fracture numérique, fort taux d'illélectronisme (jusqu'à 70% des jeunes accompagnés ne maîtrisent pas les démarches numériques)</li> </ul> Objectif : Réduire les inégalités d'accès aux services, à l'information et au numérique.				
Actions partenariales	<b>Actions liées aux appels à projet</b>			
> Assurer l'accessibilité physique des bâtiments publics (aménagements, accès PMR)	> Développer les formations numériques pour tous les publics, en s'appuyant sur les conseillers numériques et les associations locales > Encourager les permanences France Services délocalisées (conseillers mobiles, ou permanence au sein de maisons de quartier comme relais de proximité de l'action publique)			
Bénéficiaires	Personnes à mobilité réduite publics isolés : Environ 2 000 foyers sans équipement numérique seniors			
Lien avec d'autres actions ou dispositifs	0			
<b>Pilote de l'action</b>	0	<b>Importance</b> 0		
<b>Co-pilotes</b>	0	<b>Calendrier</b> 2027		
<b>Acteurs associés et partenaires</b>	CAF, CCAS, France Services			
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nb de permanences,	<b>Etat d'avancement</b> 0		

nb d'usagers

version projet

### 5.1.3. Focus enfance, jeunesse et éducation

► LES 5 ACTIONS CLES :

Renforcer l'accueil et l'accompagnement de la petite enfance

Structurer un réseau territorial de soutien à la parentalité

Favoriser la réussite éducative

Promouvoir un accès équitable aux pratiques sportives et culturelles

Transmettre et créer du lien entre les générations

#### 5.1.3.2. Renforcer l'accueil et l'accompagnement de la petite enfance

Axe	3 - Enfance, jeunesse et éducation		
Défi	Soutenir les parents dans leur rôle éducatif		
Action n°	Renforcer l'accueil et l'accompagnement de la petite enfance		
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>			
• Une forte proportion de familles monoparentales (60% dans le Bourg du Moule)			
Actions partenariales	Actions liées aux appels à projet		
> Créer une Maison des 1000 premiers jours, lieu ressource pour la parentalité, la santé et le développement de l'enfant, créer une crèche AVIP et un espace parentalité (incluant un RPE) à MAE	> Développer un maillage équilibré en microcrèches sur le territoire. > Créer une offre de proximité incluant crèche et LAEP (ex : projet Brion) > Associer les professionnels de santé, les assistantes maternelles et les acteurs sociaux dans une logique de réseau.		
Bénéficiaires			
Parents enfants : 1 200 enfants de 0-3 ans			
Lien avec d'autres actions ou dispositifs			
Réseau parentalité CAF / Cité éducative			
Pilote de l'action	0	Importance	0
Co-pilotes	CAF, PMI	Calendrier	2026
Acteurs associés et partenaires	0		
Indicateurs d'avancement	Nb de places créées, fréquentation, satisfaction parents	Etat d'avancement	0

### 5.1.3.3. Structurer un réseau territorial de soutien à la parentalité

Axe	3 - Enfance, jeunesse et éducation		
Défi	Soutenir les parents dans leur rôle éducatif		
Action n°	3.2	Structurer un réseau territorial de soutien à la parentalité	
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une forte proportion de familles monoparentales (60% dans le Bourg du Moule)</li> </ul>			
Actions partenariales		Actions liées aux appels à projet	
> Mettre en place un réseau intercommunal de soutien à la parentalité (CAF, Éducation nationale, associations, PMI, maison de la parentalité du Nord Grande-Terre).		> Mettre en place des actions de transmission intergénérationnelle parents / enfants / seniors (type café pédagogique) > Déployer un programme de parrainage intergénérationnel entre seniors et jeunes parents.	
Bénéficiaires			
Parents : 3 000 familles ayant des enfants scolarisés dans les QPV enfants			
Lien avec d'autres actions ou dispositifs			
Maison des femmes, CTG			
Pilote de l'action	0	Importance	1
Co-pilotes	0	Calendrier	Chaque année scolaire
Acteurs associés et partenaires	0		
Indicateurs d'avancement	Nb de familles suivies, actions intergénérationnelles réalisées	Etat d'avancement	0

### 5.1.3.4. Favoriser la réussite éducative

Axe	3 - Enfance, jeunesse et éducation	
Défi	Répondre aux besoins d'accompagnement à la scolarité	
Action n°	3.3	Favoriser la réussite éducative
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un taux important de décrochage scolaire (près de 34% de jeunes non scolarisés et sans emploi dans les deux communes)</li> </ul> <p>Objectif : Lutter contre le décrochage scolaire, l'illettrisme et les inégalités d'accès à la culture.</p>		
Actions partenariales		Actions liées aux appels à projet
> Intégrer l'accès au droit culturel		> Renforcer les dispositifs de soutien scolaire et

et la lutte contre l'illettrisme comme priorités des politiques locales	d'aide aux devoirs dans les QPV > Développer des projets éducatifs à dimension culturelle (lecture publique, ateliers ludiques, médiation culturelle, ateliers artistiques)
<b>Bénéficiaires</b>	
Parents Enfants : 2 800 élèves du primaire et du secondaire concernés	
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>	
PRE, Cité Educative, CLAS	

Pilote de l'action	Ville, Rectorat	Importance	1
Co-pilotes	CLAS, associations, Cité Educative et PRE	Calendrier	Chaque année scolaire
Acteurs associés et partenaires	Équipes éducatives, parents		
<b>Indicateurs d'avancement</b>		<b>Etat d'avancement</b>	
Nombre de personnes repérées, parents impliqués, assiduité, résultats scolaires, retour qualitatif des parents et enseignants		0	

#### 5.1.3.5. Promouvoir un accès équitable aux pratiques sportives et culturelles

Axe	3 - Enfance, jeunesse et éducation	
Défi	Ouvrir les possibles des enfants et des jeunes	
Action n°	3.4	Promouvoir un accès équitable aux pratiques sportives et culturelles
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des équipements et des initiatives existent (ou sont en projet), mais ces dernières sont morcelées (accompagnement jeunesse, clubs et associations sportives)</li> </ul> <p>Objectif : Favoriser l'épanouissement, la mixité sociale et la santé par la pratique culturelle et sportive.</p>		
<b>Actions partenariales</b>		<b>Actions liées aux appels à projet</b>
> Soutenir les clubs et associations pour diversifier leur offre dans les QPV > Mettre en place des tarifications sociales et un soutien logistique (transport, équipements)		> Créer des activités éducatives et sportives de proximité (stages vacances, événements participatifs)

<b>Bénéficiaires</b>	
Parents,	
Enfants 1 700 jeunes (6-18 ans)	
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>	
Pass culture (Région Guadeloupe)	
Mon école à vélo	

Pilote de l'action	0	Importance	0
Co-pilotes	0	Calendrier	2026
Acteurs associés et partenaires	0		
<b>Indicateurs d'avancement</b>		<b>Etat d'avancement</b>	
Nb d'activités, taux de participation filles/garçons		0	

#### 5.1.3.6. Transmettre et créer du lien entre les générations

Axe	3 - Enfance, jeunesse et éducation
Défi	Rekräer du lien entre les générations
Action n°	3.5 Transmettre et créer du lien entre les générations
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Une sur-représentation des tranches d'âges jeunes (&lt; 14 ans) et âgées (&gt; 75 ans) qui reste à mettre à profit</li> </ul> <p>Objectif : Valoriser les savoirs et renforcer la solidarité intergénérationnelle</p>	
<b>Actions partenariales</b>	<b>Actions liées aux appels à projet</b>
Sans objet	<p>&gt; Développer des actions de transmission intergénérationnelle (cafés pédagogiques, opération mieux vivre ensemble, activités parents-enfants-seniors)</p> <p>&gt; Encourager les initiatives citoyennes de parrainage et d'échanges de compétences</p> <p>&gt; Impliquer les maisons de quartier, écoles, EHPAD et associations dans la mise en œuvre des projets</p>
<b>Bénéficiaires</b>	
Tous publics	
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>	
Cité éducative / PRE, CLS	

Pilote de l'action	0	Importance	0
Co-pilotes	0	Calendrier	2027
Acteurs associés et	0		

**partenaires**

Indicateurs d'avancement	Nb d'actions, diversité de publics	Etat d'avancement	0
--------------------------	------------------------------------	-------------------	---

Version Projet

### 5.1.4. Renouvellement urbain et cadre de vie

#### ► LES 6 ACTIONS CLES :

- Requalifier et redynamiser les quartiers
- Développer un habitat inclusif et solidaire
- Protéger les personnes dont l'habitat est source de vulnérabilité
- Améliorer le cadre de vie dans les quartiers
- Faciliter la mobilité et les déplacements de proximité
- Renforcer la tranquillité publique et la médiation

#### 5.1.4.1. Requalifier et redynamiser les quartiers

Axe	4 - Renouvellement urbain et cadre de vie		
Défi	Dynamiser les QPV		
Action n°	4.1	Requalifier et redynamiser les quartiers	
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parc immobilier vieillissant et 20% de suroccupation (échelle communale - Morne à l'Eau)</li> <li>• Taux de vacance atteignant plus de 19% (Le Moule)</li> <li>• Plus de 60% du parc de logement de Morne à l'Eau est antérieur à 1990</li> </ul> <p>Objectif : Améliorer le cadre bâti et lutter contre la vacance pour redonner attractivité et fonctionnalité aux quartiers.</p>			
<b>Actions partenariales</b>	<b>Actions liées aux appels à projet</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Traiter la vacance et les dents creuses en réhabilitant ou en reconstruisant des logements adaptés</li> <li>&gt; Favoriser la mixité fonctionnelle (logement, services, commerces de proximité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Créer de la cohésion et de l'adhésion autour de la notion de vivre ensemble et de mieux commun</li> </ul>		
<b>Bénéficiaires</b>			
6 500 habitants concernés, dont 38 % locataires HLM et 19 % de logements vacants. Habitants du QPV et notamment jeunes, seniors, personnes à mobilité réduite			
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>			
Mobiliser le PILHI, l'OPAH-RU et la RHI multi-sites PVD/ORT			
<b>Pilote de l'action</b>	CANGT et communes	<b>Importance</b>	1
<b>Co-pilotes</b>	EPF Terres Caraïbes	<b>Calendrier</b>	2025-2030
<b>Acteurs associés et partenaires</b>	Associations, animateurs de quartier, médiateurs, assistants sociaux		

<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nombre de sessions d'information Nombre d'usagers et niveau de satisfaction des habitants Nb logements réhabilités, taux de vacance Nombre d'actions	<b>Etat d'avancement</b>	0
---------------------------------	---	--------------------------	---

#### 5.1.4.2. Développer un habitat inclusif et solidaire

Axe	4 - Renouvellement urbain et cadre de vie			
Défi	Garantir un habitat digne et adapté pour tous			
Action n°	Développer un habitat inclusif et solidaire			
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Près de la moitié des ménages sont propriétaires de leur logement</li> <li>Un phénomène important de gérontocroissance</li> </ul> Objectif : Adapter l'offre de logement aux besoins sociaux, familiaux et de santé.				
Actions partenariales	<b>Actions liées aux appels à projet</b>			
> Créer des formes d'habitat intergénérationnel et inclusif, favorisant la solidarité entre générations	> Développer des appartements thérapeutiques pour les publics en fragilité psychologique ou en convalescence > Intégrer les acteurs médico-sociaux et associatifs dans les projets de logement accompagné			
Bénéficiaires				
Seniors 1 200 seniors de +70 ans jeunes, aidants				
Lien avec d'autres actions ou dispositifs				
PLH CLS				
<b>Pilote de l'action</b>	CANGT	<b>Importance</b>	0	
<b>Co-pilotes</b>	0	<b>Calendrier</b>	0	
<b>Acteurs associés et partenaires</b>	ARS et DEETS			
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Nb logements inclusifs, Nbre de bénéficiaires	<b>Etat d'avancement</b>	0	

5.1.4.3. Protéger les personnes dont l'habitat est source de vulnérabilité

Axe	4 - Renouvellement urbain et cadre de vie	
Défi	Garantir un habitat digne et adapté pour tous	
Action n°	4.3	Protéger les personnes dont l'habitat est source de vulnérabilité
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) identifiant les zones soumises à risques (Le Moule)</li> <li>• Problèmes récurrents liés à l'eau et l'assainissement (STEP de Cocoyer / Morne-à-l'Eau sous dimensionnées)</li> <li>• Exposition aux risques d'inondation</li> </ul>		
<b>Actions partenariales</b>		<b>Actions liées aux appels à projet</b>
> Accompagner les publics à la sortie de l'indignité (travaux, relogement, accompagnement social) > Sensibiliser aux risques naturels (inondation, cyclone, sargasses) à travers des actions de prévention et d'éducation > Finaliser la relocalisation en PPRI en lien avec la DEAL et les bailleurs.		Sans objet
<b>Bénéficiaires</b>		
Habitants des QPV Environ 250 logements situés en zone PPRI		
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>		
PPRN, Plan Climat PCAET		
Pilote de l'action	CANGT	Importance
Co-pilotes	0	Calendrier
Acteurs associés et partenaires	DEAL, Agence des 50 pas	
Indicateurs d'avancement	Nb actions prévention, ménages relogés	Etat d'avancement
		0

5.1.4.4. Améliorer le cadre de vie dans les quartiers

Axe	4 - Renouvellement urbain et cadre de vie	
Défi	Offrir un cadre de vie agréable et résilient	
Action n°	4.4	Améliorer le cadre de vie dans les quartiers
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté d'obtention de labels relevant de la végétalisation en ville (Le Moule)</li> </ul>		

- Des initiatives de végétalisation citoyenne à poursuivre et diffuser (Morne à l'Eau)
  - Présence d'espaces naturels sous-valorisés (canal des Rotours, ravine Négresse)
- Objectif : Offrir des quartiers agréables et résilients

#### Actions partenariales

- > Requalifier les centralités (place Gerty Archimède, centre du Moule)
- > Valoriser les canaux, rivières et liaisons entre quartiers dans une logique paysagère
- > Garantir un maintien de la propreté et de l'entretien des espaces verts
- > Identifier les parcelles disponibles : dents creuses, foncier disponible, espaces verts existants mais à valoriser, cour d'école ...
- > Associer les habitants à la démarche dans un objectif pédagogique (scolaires, parents, seniors)
- > Programmer les opérations d'aménagement des différents espaces verts (thérapeutiques, détente, récréatif), en lien notamment avec la règle des 3/30/300
- > Favoriser les dispositifs de végétalisation, du permis de végétaliser (partenariats institutionnels)
- > Favoriser la désimperméabilisation et végétalisation des parkings

#### Actions liées aux appels à projet

- > Développer le dispositif permis de végétaliser
- > Mettre en place des initiatives de jardins partagés et fermes urbaines
- > Favoriser la cohésion sociale via la (re)végétalisation des QPV

#### Bénéficiaires

Habitants des QPV

#### Lien avec d'autres actions ou dispositifs

ORT/PVD

Pilote de l'action	Communes
Co-pilotes	0
Acteurs associés et partenaires	Associations, bailleurs sociaux, institutions (DEAL, ADEME...) + Morne à l'Eau pour permis de végétaliser

Importance	1
Calendrier	Dès 2026

<b>Indicateurs d'avancement</b>	Pourcentage de surface végétalisée Atteinte des objectifs du 3/30/300 Degré d'implication des habitants	<b>Etat d'avancement</b>	0
---------------------------------	---	--------------------------	---

#### 5.1.4.5. Faciliter la mobilité et les déplacements de proximité

Axe	4 - Renouvellement urbain et cadre de vie		
Défi	Offrir un cadre de vie agréable et résilient		
Action n°	4.5	Faciliter la mobilité et les déplacements de proximité	
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espace urbain peu adapté à la déambulation</li> <li>• Mobilités actives peu encouragées (voies cyclables, circuits piétons, etc.)</li> <li>• Mauvaise desserte des QPV en transports en commun</li> <li>• En moyenne 54% des habitants disposent d'une voiture (à l'échelle des deux communes)</li> </ul> Objectif : Rendre les quartiers accessibles, sûrs et connectés aux centralités.			
Actions partenariales		Actions liées aux appels à projet	
> Créer les conditions favorables à la mobilité active (piétons, vélos, cheminements sécurisés), notamment par une mise au norme PMR des circuits piétons > Permettre la circulation active par la création d'itinéraires sécurisés (trottoirs, voies cyclables) et ombragés, par exemple avec une démarche de design actif > Faciliter la mobilité pour tous les publics : seniors, jeunes, personnes en situation de handicap, bénéficiaires de minima sociaux. > Améliorer la connexion entre les QPV et les pôles d'emploi, d'éducation et de services. > Déployer le transport d'utilité publique permettant aux personnes délibérables aux minimums sociaux d'accéder aux transports en commun > Mettre en place un service de mobilité accessible PMR et personnes âgées (navettes		Sans objet	

urbaines)	
<b>Bénéficiaires</b>	
4 000 habitants vivant à moins de 2 km des centralités ; 30 % sans moyen motorisé	
Habitants des QPV	

**Lien avec d'autres actions ou dispositifs**

Mon école à vélo, Navette urbaine,Cyclo-pousse ,Mob'iles

Pilote de l'action	0	Importance	0
Co-pilotes	0	Calendrier	0
Acteurs associés et partenaires	Bailleurs (lien TFPB)		
Indicateurs d'avancement	Km d'aménagements créés, fréquentation	Etat d'avancement	0

#### 5.1.4.6. Renforcer la tranquillité publique et la médiation

Axe	4 - Renouvellement urbain et cadre de vie	
Défi	Garantir la tranquillité publique	
Action n°	Renforcer la tranquillité publique et la médiation	
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de dispositifs de sécurité (éclairage public)</li> <li>Existence de trafic de stupéfiant en milieu urbain</li> </ul> Objectif : Garantir la sécurité, prévenir les tensions et restaurer un climat de confiance dans les quartiers.		
<b>Actions partenariales</b>	<b>Actions liées aux appels à projet</b>	
> Mettre en place un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) > Etudier l'opportunité d'un CLSPD intercommunal. > Recruter, former et déployer des médiateurs de rue et éducateurs spécialisés, en lien avec les communes et associations. > Installer des équipements publics de proximité (éclairage, vidéosurveillance)	> Développer des actions de prévention de la délinquance et de la récidive (animations, encadrement, soutien à la parentalité). > Mener des actions de prévention dans les écoles et des interventions au sein des associations	
<b>Bénéficiaires</b>		
Habitants des QPV		
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>		
CLSPD		

Pilote de	Commune	Importance	1
-----------	---------	------------	---

<b>I'action</b>		
<b>Co-pilotes</b>	Prévoir concertation avec mission locale, direction formation insertion.	<b>Calendrier</b> <b>2026-2027</b>
<b>Acteurs associés et partenaires</b>	S'appuyer sur le retour d'expérience du Moule pour la création du CLSPD, bailleurs (lien TFPB)	
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réduction des incivilités Nb médiateurs recrutés Nbr de sessions de prévention animées par les forces de l'ordre (gendarmerie et police)	<b>Etat d'avancement</b> 0

### 5.1.5. Santé

► LES 6 ACTIONS CLES :

- Renforcer la présence et la coordination des acteurs de santé de proximité
- Développer la prévention intégrée et la coordination territoriale
- Promouvoir la santé des femmes et la prévention dès le plus jeune âge
- Prévenir les maladies chroniques et promouvoir la santé durable
- Santé mentale et prévention des conduites à risque
- Mieux accompagner le vieillissement et renforcer le maintien à domicile

#### 5.1.5.1. Renforcer la présence et la coordination des acteurs de santé de proximité

Axe	5 - Santé et prévention	
Défi	Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous	
Action n°	5.1	Renforcer la présence et la coordination des acteurs de santé de proximité
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
• Manque de spécialistes sur le territoire et besoin d'une meilleure cartographie de		

ceux-ci

- Eloignement des centres médicaux et forte demande pour des lieux de santé de proximité (projet de maison de santé pluriprofessionnelle à Morne à l'Eau) et des démarches d'aller-vers

Objectif : Garantir un accès équitable à la santé et aux services sociaux dans les QPV.

Actions partenariales	Actions liées aux appels à projet
> Créer une cartographie des praticiens et structures de santé du territoire pour améliorer l'orientation du public. > Mettre en place un dispositif incitatif pour l'installation de spécialistes (en lien avec la CPTS Nord Grande Terre)	> Intensifier les permanences sociales et les actions d'aller-vers dans les quartiers > Mettre en place des actions d'aller-vers, par exemple un bus itinérant en lien avec la Croix Rouge, afin de faciliter l'accès à l'information et pallier le manque de spécialistes sur le territoire
Bénéficiaires	
Lien avec d'autres actions ou dispositifs	
CLS	

Pilote de l'action	CANGT	Importance	1
Co-pilotes	0	Calendrier	2026-2027
Acteurs associés et partenaires	ARS, associations, Croix Rouge, CPTS		
Indicateurs d'avancement	Nombre de participants Nombre de rotation par année Diversité de spécialistes présents par rotation		
	Etat d'avancement 0		

#### 5.1.5.2. Développer la prévention intégrée et la coordination territoriale

Axe	5 - Santé et prévention			
Défi	Améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour tous			
Action n°	Développer la prévention intégrée et la coordination territoriale			
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>CLS en cours de réactualisation</li> <li>Présence d'acteurs actifs sur les deux communes : CCAS, France Services, CLSPD, Croix Rouge, etc.</li> </ul> Objectif : Favoriser une approche globale et partenariale de la santé publique.				
Actions	Actions liées aux appels à projet			

<b>partenariales</b>	> Coordonner et accélérer les actions du CLSI (Contrat Local de Santé Intercommunal) pour renforcer la cohérence des interventions > Structurer une gouvernance locale de la santé associant ARS, collectivités, associations...	> Mutualiser les données issues des actions de terrain (cartographies, diagnostics, besoins recensés). > Déployer des campagnes de prévention intercommunales : nutrition, santé mentale, bien-être, addictions.	
<b>Bénéficiaires</b>			
Tous publics familles à bas revenus (46 %), seniors dépendants (18 %), jeunes scolarisés (2 800 élèves).			
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>			
CLS			
Pilote de l'action	0	Importance	0
Co-pilotes	0	Calendrier	2026
Acteurs associés et partenaires	ARS, CCAS		
Indicateurs d'avancement	Nb campagnes, mutualisation outils	Etat d'avancement	0

#### 5.1.5.3. Promouvoir la santé des femmes et la prévention dès le plus jeune âge

Axe	5 - Santé et prévention	
Défi	Prévenir, informer et agir pour la santé de tous les publics	
Action n°	5.3	Promouvoir la santé des femmes et la prévention dès le plus jeune âge
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>		
Objectif : Réduire les inégalités de santé et renforcer la prévention ciblée.		
<b>Actions partenariales</b>	<b>Actions liées aux appels à projet</b>	
> Développer des espaces d'accueil parents-enfants (tiers-lieux) avec intervention de TISF (technicien.ne.s de l'intervention sociale et familiale) pour soulager la charge mentale parentale - en lien avec les EVS identifiés / maisons de quartier > > Former les acteurs de proximité (écoles, associations) à	> Accompagner les actions dédiées à la santé des femmes : dépistages, santé sexuelle, accompagnement à la maternité, - prise en compte des pathologies prévalentes (cancers, endométriose, infertilité) > Informer les adolescent.e.s sur les risques sexuels et les moyens contraceptifs > Accompagner les adolescentes dans un format intergénérationnel pour préserver la santé physique, mentale et sexuelle	

la détection et à la prise en charge précoce des troubles du comportement	> Créer un dispositif de détection et d'accompagnement précoce des troubles (psychologiques, cognitifs, sensoriels) dès la petite enfance
<b>Bénéficiaires</b>	
Femmes : 2 700 femmes 15–64 ans, dont 60 % sans suivi gynécologique régulier. Publics : femmes, mères, adolescentes.	
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>	
CLS	
Pilote de l'action	0
Co-pilotes	0
Acteurs associés et partenaires	ARS, CAF, associations
Importance	0
Calendrier	0
Indicateurs d'avancement	Nb bénéficiaires, participation aux dépistages Nb de partenariats avec écoles, collègues (voir lycée)
Etat d'avancement	0

#### 5.1.5.4. Prévenir les maladies chroniques et promouvoir la santé durable

Axe	5 - Santé et prévention
Défi	Prévenir, informer et agir pour la santé de tous les publics
Action n°	5.4
Prévenir les maladies chroniques et promouvoir la santé durable	
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>	
Objectif : Sensibiliser à la nutrition et à l'activité physique	
Actions partenariales	Actions liées aux appels à projet
> Nouer des partenariats avec les acteurs de la santé et de la nutrition (ARS, associations, écoles) pour mener des campagnes de prévention	> Retisser le lien social grâce à la pratique sportive, avec un axe santé/bien-être (marche, ateliers collectifs, sport-santé) > Promouvoir la santé nutritionnelle à travers le dispositif des jardins partagés (prévention de maladies chroniques type diabète-HTA-obésité) > Sensibiliser les habitants aux dangers liés à l'utilisation de produits biocides en environnement intérieur et extérieur
<b>Bénéficiaires</b>	
Tous publics : Prévalence HTA/diabète > 30 % dans les QPV	
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>	
CLS	

Pilote de l'action	0	Importance	0
Co-pilotes	0	Calendrier	0
Acteurs associés et partenaires	0		

Indicateurs d'avancement	Nb participants aux ateliers sport-santé	Etat d'avancement	0
--------------------------	--	-------------------	---

#### 5.1.5.5. Santé mentale et prévention des conduites à risque

Axe	5 - Santé et prévention				
Défi	Prévenir les troubles psychiques et les addictions				
Action n°	5.5	Santé mentale et prévention des conduites à risque			
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLS en cours de réactualisation avec un volet sur la santé mentale</li> <li>• Difficulté à poser un diagnostic santé mentale et donc à accompagner efficacement et durablement les personnes détectées</li> <li>• Montée de la précarité et des troubles psychiques chez les jeunes (addictions, santé mentale)</li> </ul>					
Actions partenariales		Actions liées aux appels à projet			
> Mettre en place un CLSM (Conseil Local de Santé Mentale) pour croiser les approches sociales, sanitaires et médico-psychologiques > Organiser la formation PSSM pour les acteurs sociaux du QPV ainsi que les parents volontaires		> Lutter contre les addictions (alcool, tabac, drogues) par la prévention et l'accompagnement > Organiser une campagne de sensibilisation aux risques de surexposition aux écrans dans les écoles primaires (et au collège)			
<b>Bénéficiaires</b>					
Tous publics 2 000 jeunes (15-29 ans)					
<b>Lien avec d'autres actions ou dispositifs</b>					
CLS					

Pilote de l'action	0	Importance	0
Co-pilotes	0	Calendrier	0
Acteurs associés et partenaires	Mission locale, France Travail		

Indicateurs d'avancement	Nb d'acteurs formés, accompagnements	Etat d'avancement	0
--------------------------	--------------------------------------	-------------------	---

réalisés	
----------	--

5.1.5.6. Mieux accompagner le vieillissement et renforcer le maintien à domicile

Axe	5 - Santé et prévention			
Défi	Favoriser l'autonomie, le bien vieillir et la solidarité intergénérationnelle			
Action n°	Mieux accompagner le vieillissement et renforcer le maintien à domicile			
<b>Besoins identifiés (issus du diagnostic)</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de non-recours élevé chez les plus de 60 ans</li> </ul> Objectif : Favoriser l'autonomie et la qualité de vie des aînés sur le territoire.				
Actions partenariales	Actions liées aux appels à projet			
> Créer une Maison des aînés, offre mixte d'habitat et de soin	> Renforcer l'aide, l'accompagnement et le soin à domicile, en mobilisant les services de proximité et les associations, pour garantir l'autonomie des personnes > Développer des activités physiques adaptées et intergénérationnelles pour prévenir l'isolement et entretenir la santé.			
Bénéficiaires				
Seniors, aidants 1 800 seniors de +65 ans, dont 600 vivent seuls				
Lien avec d'autres actions ou dispositifs				
Schéma départemental de l'autonomie				
Pilote de l'action	Importance	0		
Co-pilotes	Calendrier	0		
Acteurs associés et partenaires				
CNSA, Département, ARS Services autonomie à domicile				
Indicateurs d'avancement	Nb de bénéficiaires	Etat d'avancement		
		0		

Version Projet

## Partie IV

# Annexes

voisinage

# 6. ANNEXE 1 : CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

## 6.1. Banque des Territoires

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

## 7. ANNEXE 2 : CONVENTION TFPB

Annexé ou intégré



## 8. ANNEXE 3 RAPPORT DE CONCERTATION

Annexé

